

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC D'UN TERRITOIRE DOUBLEMENT INSULAIRE.....	5
I. A la rencontre de Terre de Haut : présentation géographique et patrimoniale	
II. L'esprit de l'île à travers sa population	
III. Un mode de vie et de déplacement spécifiques	
DEUXIEME PARTIE : REVALORISER LE BOURG.....	21
I. Intérêts et enjeux du réaménagement du bourg	
II. Les axes routiers	
III. Les lieux d'échange	
TROISIEME PARTIE : UN PROJET DE VIE, MISE EN ŒUVRE.....	37
I. Le projet d'aménagement	
II. Budget prévisionnel	
III. Crédibilité publique	
CONCLUSION	52
ANNEXES.....	53
BIBLIOGRAPHIE.....	66
TABLE DES MATIERES.....	67
INDEX ILLUSTRATIONS.....	70
INDEX TABLEAUX.....	71

INTRODUCTION

Consciente d'avoir été pendant trois siècles un haut lieu d'évènements historiques importants (cf. annexe A page 55), Terre de Haut est à la fois fière de son passé et depuis toujours préoccupée par son avenir.

Ile a double vocation, maritime et touristique, Terre de Haut vit presque exclusivement de ses ressources naturelles : marines pour la pêche et les loisirs, terrestres par la beauté des paysages et du patrimoine. La vie économique de l'île dépend donc de la qualité de son environnement. Contrairement aux nombreuses communes rurales françaises qui peinent à conserver commerce de proximité et population, Terre de Haut est dynamique et profite d'un tourisme de masse.

La double insularité de la commune est une source certaines de contraintes. Aussi, son objectif premier reste de combler ses retards en matière d'équipement (routes, réseaux d'eau, d'électricité...) ; aidée de l'Europe, de l'Etat et de l'ensemble des collectivités locales, dans le cadre de leurs compétences respectives.

Il est dans l'intérêt de tous de concilier gestion du patrimoine et compétitivité pour proposer des aménagements cohérents dans l'optique de revaloriser le bourg. Ils devront offrir des réponses aux sollicitations quotidiennes quant à la qualité du cadre de vie de la population locale mais aussi des nombreux visiteurs.

Terre de Haut a su trouver des arguments dans son patrimoine, naturel et culturel riche, pour attirer un tourisme de masse. Cependant, des facteurs tels que le temps ou l'augmentation des véhicules multiplient les plaintes des « consommateurs » de l'île quant à la qualité des équipements. Il s'agira de proposer des aménagements qui permettront à l'île de « flatter » les esprits.

PREMIERE PARTIE

DIAGNOSTIC D'UN TERRITOIRE DOUBLEMENT INSULAIRE, TERRE DE HAUT

A la rencontre de Terre de Haut : présentation géographique et patrimoniale

L'esprit de l'île à travers sa population

Des modes de vie et de développement spécifiques

A la rencontre de Terre de Haut : présentation géographique et patrimoniale

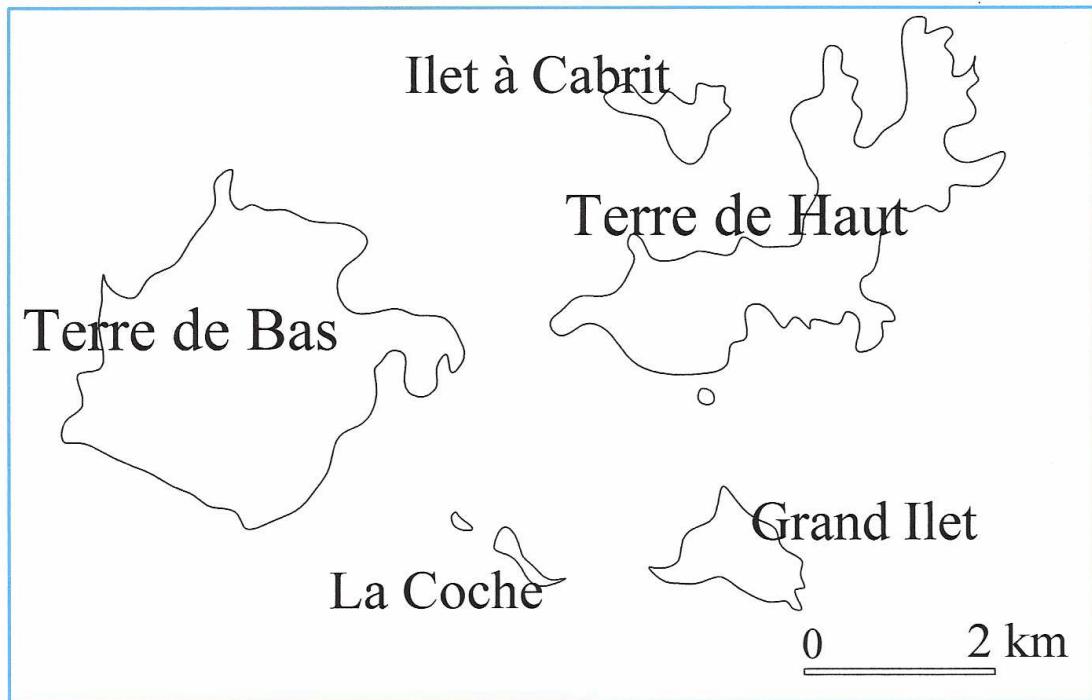
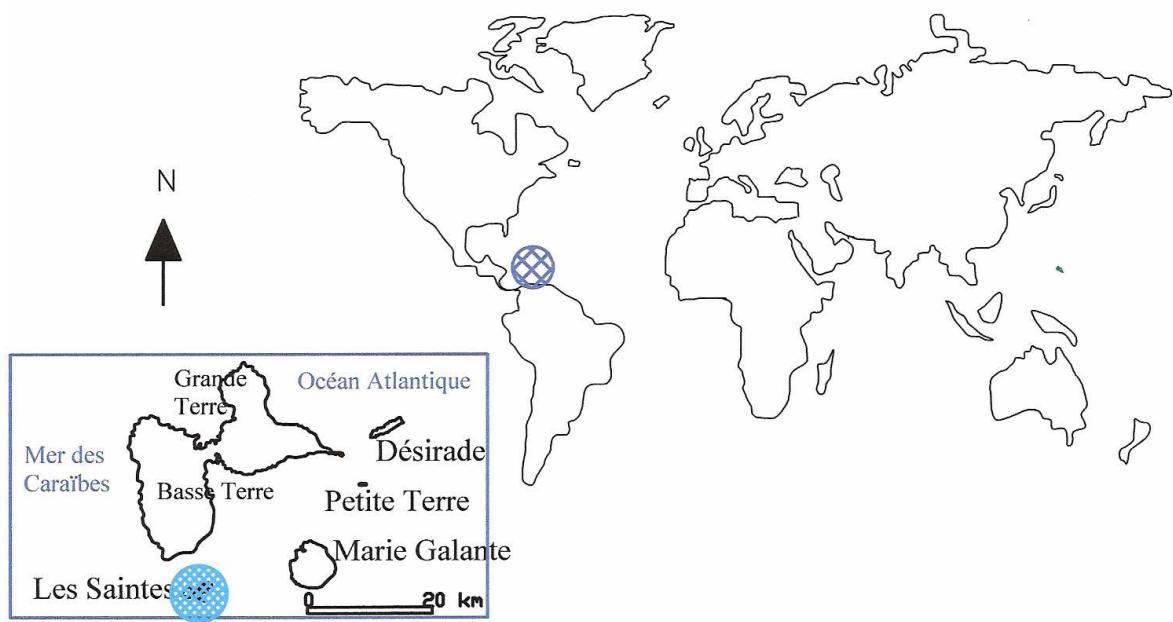
Une situation géographique particulière

Entre la mer des Caraïbes et l'océan Atlantique, à 15°52 NORD de latitude et 61°35 OUEST de longitude, Terre de Haut est l'une des deux îles habitées de l'archipel des Saintes qui constituent la plus petite dépendance de la Guadeloupe ; l'autre étant Terre de Bas.

Terre de Haut, dont la surface avoisine 5,22 km², est une longue bande de terre, flanquée à ses deux extrémités de mornes (collines élevées) : au nord, le Morne Mire (120 mètres de haut) et le Morne Morel (136 m) et au sud le Morne du Chameau culminant à 306 mètres. L'île s'étend sur 4 Km en longueur et 700 m en largeur au maximum.

On a l'habitude de comparer l'île à l'iguane des Antilles ; qui est d'ailleurs l'une des espèces protégées que l'on retrouve sur l'île.

Cf. Illustration 1, page suivante



Réalisation : CAILLE Débora, Mai 2007

Patrimoine naturel et culturel riche

Contrairement à la Guadeloupe ou à sa voisine Terre de Bas, Terre de Haut n'a jamais développé d'agriculture à cause de ses sols infertiles et restreints.

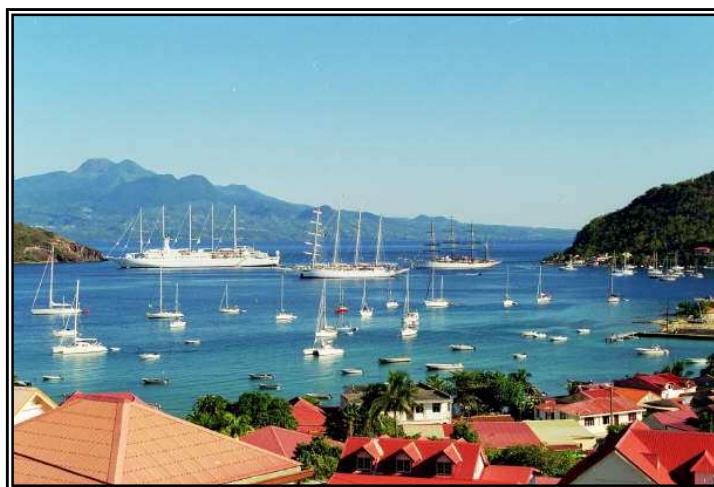
C'est donc la beauté de ses sites naturels et la gestion de son patrimoine qui stimule son économie et qui a fait la « célébrité » de l'île.

Patrimoine maritime

N'est il pas logique de penser que Terre de Haut est tournée vers la mer puisque c'est une île. Exploitée ou non, elle est source de loisirs ou d'activités commerciales. Sa baie, ses spots de plongée ou ses plages font d'elle un « petit paradis ».

Pour commencer, la baie de Terre de Haut est classée troisième mondiale par le club des plus belles baies du monde pour son esthétique et son processus géologique.

Illustration 2 : Baie de Terre de Haut, vue de la chapelle



Cette baie est caractérisée par des côtes accidentées, dominées par des mornes plus ou moins élevés et bordés de plages de sable blanc et de cocotiers.

De plus, Terre de Haut possède un « spot » de plongée, appelé le « Sec Pâté », classé parmi les cent (100) plus beaux au monde. Des connaisseurs prétendent même qu'il offre les plus belles plongées de la Caraïbe ; de par la variété de la faune et de la flore qu'il abrite.

Conscients de ce potentiel, ces sites sont déjà pleinement exploités par :

- deux clubs de plongée : la Dive Bouteille et Pisquette
- des skippers qui proposent des promenades en bateau à moteur ou en voilier, permettant de profiter des joies de la mer et du soleil
- le centre UCPA qui propose des initiations à la voile et au kayak de mer.

Pour finir, la plage constitue un des loisirs principal pour les résidents et les visiteurs. Au vent ou sous le vent, l'île offre onze (11) plages pour tous les goûts...

Illustration 3 : carte postale en noir et blanc, plage du fond du Curé



- Anse Crawen : réputation de naturiste attribuée aux dépens d'un arrêté municipal en interdisant la pratique
- Anse du Figuier : bon spot de surf si vent du Sud Est
- Anse Mire : longée par des maisons et canots traditionnelles
- Anse Rodrigue
- Bois Joli : panorama sur la Basse Terre
- Fonds du Curé : série de petites plages où sont ancrés la majorité des canots de pêche
- Grande Anse : panorama sur la Dominique et Marie-Galante ; ressemble aux plages de la façade atlantique de la France continentale
- Marigot : rencontre probable avec de nombreux pêcheurs et poissons de hautes mers
- Pain de Sucre, deux plages : l'une face au vent très peu fréquentée, l'autre considérée comme la plus belle pour les plaisanciers
- Pompière : 800 m de cocotiers et palétuviers, très touristique

Illustration 4 : Plages du Pain de Sucre, de l'Anse Figuier



Des traces, randonnées dominant les eaux

Terre de Haut offre plusieurs balades à pied qui appellent au tourisme vert ; mais qui offrent surtout de nombreux points de vue sur l'archipel saintois ou sur les îles voisines : la Dominique et l'archipel Guadeloupéen :

- l'ascension du Fort Napoléon
- le morne Morel qui se termine par un point de vue sur la Guadeloupe
- la trace des Crêtes : sentier littoral reliant les plages de Grand Anse et de Pompière de 4 Km, soit 2h30 aller retour, balisage de l'ONF parfois masqué, le sentier passe sur certains terrains dont les propriétaires disent à tort se réserver le passage, quelques escarpements
- le Chameau qui se dresse sur 309 m au dessus de la mer ; depuis toujours, il occupe un rôle de vigie. D'abord, pour guetter les bancs de poissons ensuite comme site défensif, en intégrant la Tour Vigie ou Tour Modèle, dans le système de fortification de l'archipel. La circulation y est interdite par arrêté du 02 janvier 1996

On peut y rencontrer l'iguane des Antilles. Arboricole, il survit en mer ou sur terre ; c'est une espèce protégée que l'on ne retrouve quasiment que dans les dépendances guadeloupéennes.

Illustration 5 : Vue du Fort Napoléon, Trace des Crêtes, iguane



Site historique

Illustration 6 : Fort Napoléon : vue du jardin et vue aérienne



Terre de Haut a été l'objet de convoitise des anglais, des français et des espagnols pendant près de trois siècles. Véritable place forte, on peut découvrir son passé militaire dans le musée de l'île : le Fort Napoléon.

Le Fort Napoléon achevé en 1867 est inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1975 et est géré par l'association saintoise de protection du patrimoine.

Il offre un musée des arts et traditions saintoises ainsi qu'un jardin exotique unique dans la Caraïbe parrainé par le fameux jardin de Monaco.

En 20 ans, le nombre de visiteurs a quasiment triplé passant de 36000 visiteurs en 1984 à 100000 en 2000. Depuis, il semblerait que ce nombre ait tendance à chuter. Cependant, ce lieu reste incontournable pour le tourisme.

Bâti

Etant donné la nature géographique de la commune, la disponibilité foncière est limitée. La population a donc tendance à conserver ses biens fonciers et à les léguer aux enfants.

Ainsi, d'après le Plan municipal d'environnement de Terre de Haut, N. Aussedat, juin 2005 – p.10 : « Les saintois sont très protectionnistes. S'ils sont conscients de l'apport du tourisme, ils tiennent à contrôler cette activité en s'opposant par exemple aux achats de terrains par les étrangers. Ils préfèrent les donner à leurs enfants. Seuls les étrangers ou les propriétaires de successions trop dérisoires vendent ».

Il existe trois types principaux d'habitations : la case élémentaire en bois, la maison en bois avec galerie et la maison en dur. On peut aussi recenser les villas de « changement d'air » appartenant en grande partie aux békés guadeloupéens.

Illustration 7 : maison traditionnelle réhabilitée, bourg



A Terre de Haut, les habitations sont pratiquement toutes situées dans le bourg, « au creux de la rade. » Cet habitat regroupé est du à l'activité dominante qu'est la pêche ; qui nécessite de profiter des anses les mieux abritées où les pécheurs peuvent tirer leur bateaux et se rassembler rapidement pour pécher, en cas de senne par exemple.

Terre de Haut compte 1063 logements dont 681 sont des résidences principales et 329 secondaires en 2005. Ces chiffres sont en constante évolution depuis au moins une quinzaine d'années. Les maisons en dur : en parpaings ou en béton sont les plus nombreuses (80.9 % en 1999 avec une évolution de 72.2 % de 1990 à 1999).

Alors que les maisons traditionnelles ont tendance à disparaître. Même si quelques artistes tentent de conserver ce patrimoine en multipliant les maquettes.

Diagramme 1 : ensemble des logements par type entre 1990 et 2005

Ensemble des logements par type

Type de logement	1990	1999	2005
Résidence principale	439	613	681
Résidence secondaire et logement occasionnel	40	273	329
Logement vacant	31	47	53
Ensemble	510	933	1063

Par devoir moral d'équité générationnel, il est regrettable de voir ces vieilles bâtisses disparaître les unes après les autres. D'autant plus qu'elles pourraient constituer un nouvel axe de développement touristique.

L'esprit de l'île à travers sa population

Dynamisme de la population

En 1911, l'île de Terre de Haut comptait 839 habitants ; près d'un siècle plus tard, en 2005, 1822 résidents sont recensés, soit plus du double.

Diagramme 2 : courbe de l'évolution de la population saintoise de 1911 à 2005

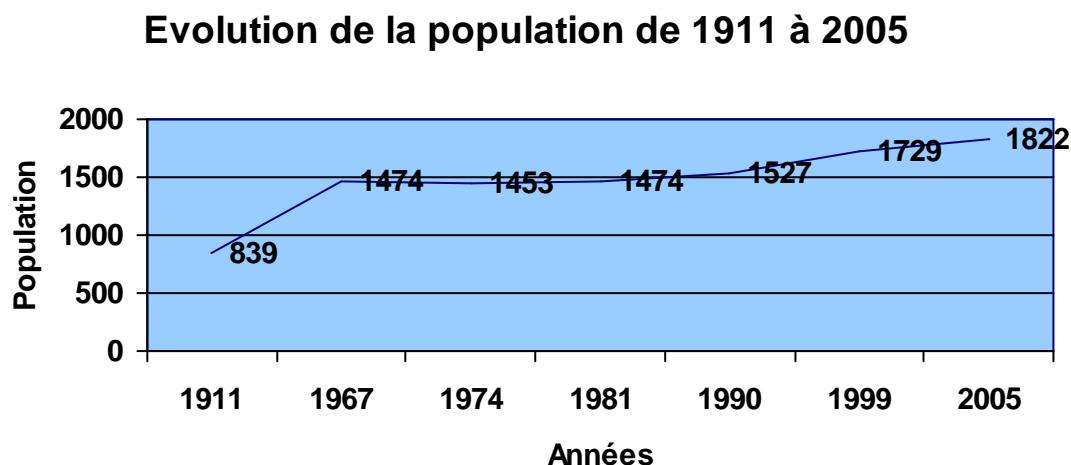


Diagramme 3 : évolution démographique de Terre de Haut entre 1961 et 1999

Evolution démographique					
	1961-1967	1967-1974	1974 -1981	1981-1990	1990 -1999
Naissances	302	257	143	189	227
Décès	68	64	53	70	95
Solde naturel	234	193	90	119	132
Solde migratoire		-214	-69	-66	70
Variation totale	210	-21	21	53	202

Cependant, les chiffres de population sont relativement constants depuis le milieu du siècle. Ceci s'explique par l'exode pour l'emploi, compensé par l'installation de nouveaux résidents provenant généralement de France métropolitaine ou Guadeloupe.

La densité de l'île est forte : en 1990, 336 hab./Km² contre 227 hab./Km² en Guadeloupe. De plus, en saison touristique, il est estimé que près de 2500 personnes vivent à Terre de Haut, touristes et saisonniers confondus.

Sur l'île, les emplois correspondent à la satisfaction des besoins primaires (alimentation...), ils sont tournés vers la mer, orientés par le tourisme ou dus aux services obligatoires de la fonction publique (école, mairie...).

En 1999, 6.3 % de la population active recensée travaille dans une autre commune du département. La population saintoise est fortement sédentaire.

Les métiers de la mer : fruit de quelques artisans

Une pêche en recul

Dès le XVII^o siècle, la réputation des saintois en matière de pêche est faite.

« En 1978, l'armement (en matière de canots à la pêche) saintois atteint presque le tiers de l'armement guadeloupéen. En considérant que l'activité des saintois est plus importante que celle des autres pêcheurs de la Guadeloupe, on pourrait supposer que les saintois fournissent près de 45% du poisson frais commercialisé en Guadeloupe» (Plan municipal d'environnement de Terre de Haut, N. Aussedat, juin 2005 – p.14).

Il s'agit là d'une pêche artisanale : les pêcheurs partent rarement pêcher plus d'une journée et travaillent à la force des bras. Leur navire, la saintoise, mesure en moyenne 7 mètres pour 7 marins.

Les recensements INSEE ne rendent pas compte du nombre effectif des pêcheurs. On relève tout de même, actuellement, 80 pêcheurs enrôlés et 73 saintoises contre 117 et 89 respectivement en 1990; on cite cependant jusqu'à 400 pêcheurs effectifs.

La pêche semble être devenue, années après années, une voie de secours et certainement plus un choix de vie. Ceci s'expliquant par les difficultés du métier (horaire, effort physique, aléas climatiques...) et l'amélioration des conditions d'accès à l'éducation. Ce secteur est donc fortement menacé.

« Un pêcheur témoigne avoir élevé 1é enfants des fruits de la pêche et que ses 5 fils sont devenus pêcheurs il y a une trentaine d'années, quand c'était un secteur fleurissant, et qu'à l'aube de leur retraite, aucun petits fils ne prendra le relais. »

La construction navale

Illustration 8 : canot traditionnel, départ d'une régate



Cinq chantiers navals reconnus à travers la Caraïbe assurent artisanalement la construction de saintoises et canots traditionnels.

Les saintoises sont des canots à moteur spécifiques à l'île qui se vendent dans toute la Caraïbe pour la pêche et la plaisance.

Les régates de canots traditionnels génèrent également la constructions de navires rapides surtoilées. Entre autres, le “tour de la Guadeloupe” qui rassemble plus d'une vingtaine de canots (équipage de 6 marins) est rapidement devenu un rendez vous incontournable du mois de juillet, qui “déplace des foules” de communes en communes.

Un tourisme journalier de masse

Dans les *Mémoires du capitaine Courtois, 1er avril 1815* on peut lire « les habitants vivent de la pêche...et trouvent des ressources en hébergeant les marins qui viennent relâcher dans leur rade ». Terre de Haut semble donc être tourné vers l'accueil depuis de nombreuses décennies.

Le parc hôtelier semble s'être stabilisé aux environs de 300 chambres. Le camping est interdit sur tout le territoire de la commune excepté durant la fête communale (13 – 17/08)

Outre les hôtels, gîtes, restaurants, loueurs de scooters et vélos, les îliens profitent du tourisme en commercialisant des spécialités culinaires, principalement le tourment d'amour, des reproductions de façades de cases locales réalisées par des artistes locaux.

Le tourisme est principalement journalier, ceci allant de pair avec l'exiguïté de l'île et le désir de tranquillité de la population.

On cite le chiffre de 350000 touristes journaliers par an grâce au comptage des transports. Cependant il n'existe pas de statistiques fiables.

Le tourisme journalier a surtout besoin de se déplacer. C'est un besoin qui a trouvé des réponses dans "l'industrie" de la location de scooters et des mini bus (tour de l'île).

Sur l'île, la population voudrait que le tourisme passe un cap : celui de dormir sur place ; du moins, plus systématiquement. Selon les dires d'hôteliers, « le touriste qui passe une nuit sur l'île lorsqu'il la découvre est celui qui reviendra et fera vivre la population ».

Un mode de vie et de développement spécifiques

Liens avec les îles environnantes

Illustration 9 : vue du débarcadère, navettes maritimes



Pour palier à la double insularité caractérisant Terre de Haut, il a été mis en place divers moyens de transport reliant l'île à ses voisines : la Guadeloupe et ses dépendances, la Dominique, la Martinique.

Il existe, entre autres, cinq compagnies (BRUDEY, CMIS, COMATRILE, DEHER, EXPRESS DES ILES) qui proposent des navettes maritimes quotidiennes permettant de relier l'île à cinq communes de la Guadeloupe :

- Trois Rivières qui est la plus proche de Terre de Haut
- Basse-Terre qui est la préfecture du département
- Pointe-à-Pitre qui se trouve être le « centre économique » et la sous-préfecture de la Guadeloupe
- Saint-Anne et Saint-François, deux stations balnéaires très connues et fréquentées

D'autre part, un aéroport est desservi quotidiennement par une compagnie locale : Air Caraïbes.

Cette diversité permet une libre concurrence et assure une certaine sécurité quant à la bonne desserte de l'île. Tout risque de grèves semble pouvoir être écarté.

Les déplacements de la population et des visiteurs sont donc assurés d'une île à l'autre. Les premiers pouvant ainsi user des commerces, des services publics (préfecture, palais de justice...), services médicaux (hôpitaux, médecins spécialisés...) des îles avoisinantes à leur guise.

Il est courant de vivre à Terre de Haut et de travailler en Guadeloupe, en faisant l'aller-retour tous les jours.

Modes de déplacement sur l'île

Dans le bourg deux routes principales, les rue Emmanuel Laurent et Benoît Cassin, à sens unique.

La marche à pied

Avec une température moyenne de 30°C, la marche reste une activité très matinale (sport), diurne (sport promenade) ou très ponctuelle dans la journée pour quelques courses.

Cependant la chaleur n'est pas la seule raison du peu d'entrain pour ce mode de locomotion puisque les conditions de déplacement ne sont pas des plus favorables. A cause de trottoirs inexistant ou segmentés, piétons et automobilistes partagent les mêmes chaussées ; donc bruit, gaz d'échappement, gêne dans la circulation sont le quotidien des piétons.

Les deux roues

Illustration 10 : stationnement scooters face à l'église



Scooters et vespas ont apparus il y a moins de 20 ans. On en retrouve, actuellement, plus d'un par maison.

Les premières entreprises de location ont vu jour en janvier 1988. La moyenne annuelle, estimée en 1995, est de 20000 locations.

En 1988, il y eut une rude bataille pour limiter leur invasion, ainsi une banderole accueillait les touristes à l'embarcadère leur notifiant l'interdiction « aux non résidents de circuler à moteur dans le bourg, arrêté du 4 avril 1991 » (Plan municipal d'environnement de Terre de Haut, N. Aussedat, juin 1995, p.120)

Aujourd'hui, six loueurs se partagent ce marché alors qu'il n'existe qu'un loueur de vélos qui peine à fleurir. Limité par un arrêté à 10 scooters chacun, le bilan actuel est plus que négatif ; puisqu'ils possèdent des parcs allant de 12 à 45 véhicules.

Après avoir interrogé une quinzaine de personnes (touristes et habitants de l'île), il ressort globalement que les nombreux scooters qui circulent sur l'île produisent à la fois une pollution sonore et atmosphérique due au gaz d'échappement mais aussi une gêne pour la circulation des piétons.

Les voitures et mini bus

Illustration 11 : un mini bus en attente de l'arrivée des bateaux



En 1995, on en comptabilisait 50, aujourd’hui près de 80. Leur nombre a été limité jusqu’à aujourd’hui par l’absence de pompe à essence, qui obligeait les propriétaires à s’approvisionner en bateau à Terre de Bas ou à l'anse Morel par l’intermédiaire de bidons à essence ; et par plusieurs arrêtés interdisant successivement la circulation dans le bourg ou leur circulation sur l’île.

Il s’agit de particuliers ; de commerçants exploitant le tourisme de masse en lui proposant des tours de l’île en mini bus ; ou encore des livreurs qui fournissent les différents commerces : alimentation, bricolage... en prenant le relais des marchandises à l’arrivée des bateaux.

PREMIERE SYNTHESE PARTIELLE

Cette première partie nous a permis de découvrir une île pleine de ressources. Dans les Caraïbes, Terre de Haut est vu comme un havre de paix où la mer semble être la source de la vie comme nourriture, loisirs, métiers...

Cependant, à en croire les habitants, le charme certain de l'île a disparu avec la modernité, la consommation de masse ...Car la population s'atèle à apprivoiser la nature et à aménager cette île à leurs bénéfices.

Il va s'agir dans un second temps de découvrir et d'analyser les dysfonctionnements de l'aménagement de cette commune pour les comprendre et aviser.

DEUXIEME PARTIE

REVALORISER LE BOURG

I. Intérêts et enjeux du réaménagement du bourg

II. Les axes routiers

III. Les lieux d'échange

Intérêts et enjeux du réaménagement du bourg

Le bourg de la commune empiète sur deux quartiers, à la frontière commune floue, le Mouillage au Nord et le Fond du Curé au Sud.

Il est délimité par deux espaces ouverts sur la mer et la baie : le plan d'eau au Sud et la place du Gouverneur du Lion (ou de l'embarcadère) au Nord.

Il regroupe sur environ 350 m : l'église et la mairie distantes de 50 mètres, la poste, divers commerces de proximité (boulangerie, tabac-PMU, alimentation, marchés aux poissons et aux légumes...) et d'autres exclusivement basé sur le tourisme ainsi que les principaux lieux de rencontres : la place Hazier du buisson, la place du gouverneur du Lion, le plan d'eau où sont installés la Maison des Jeunes et de la Culture, un terrain multisports, l'équipement sportif de l'UCPA...

Le bourg est le lieu de passage obligatoire pour commuter d'un quartier à l'autre. De même tout nouveau arrivant, peu importe le transport choisi, maritime ou terrestre, a directement accès au bourg ; il semblerait que certains touristes ne voient d'ailleurs rien d'autres.

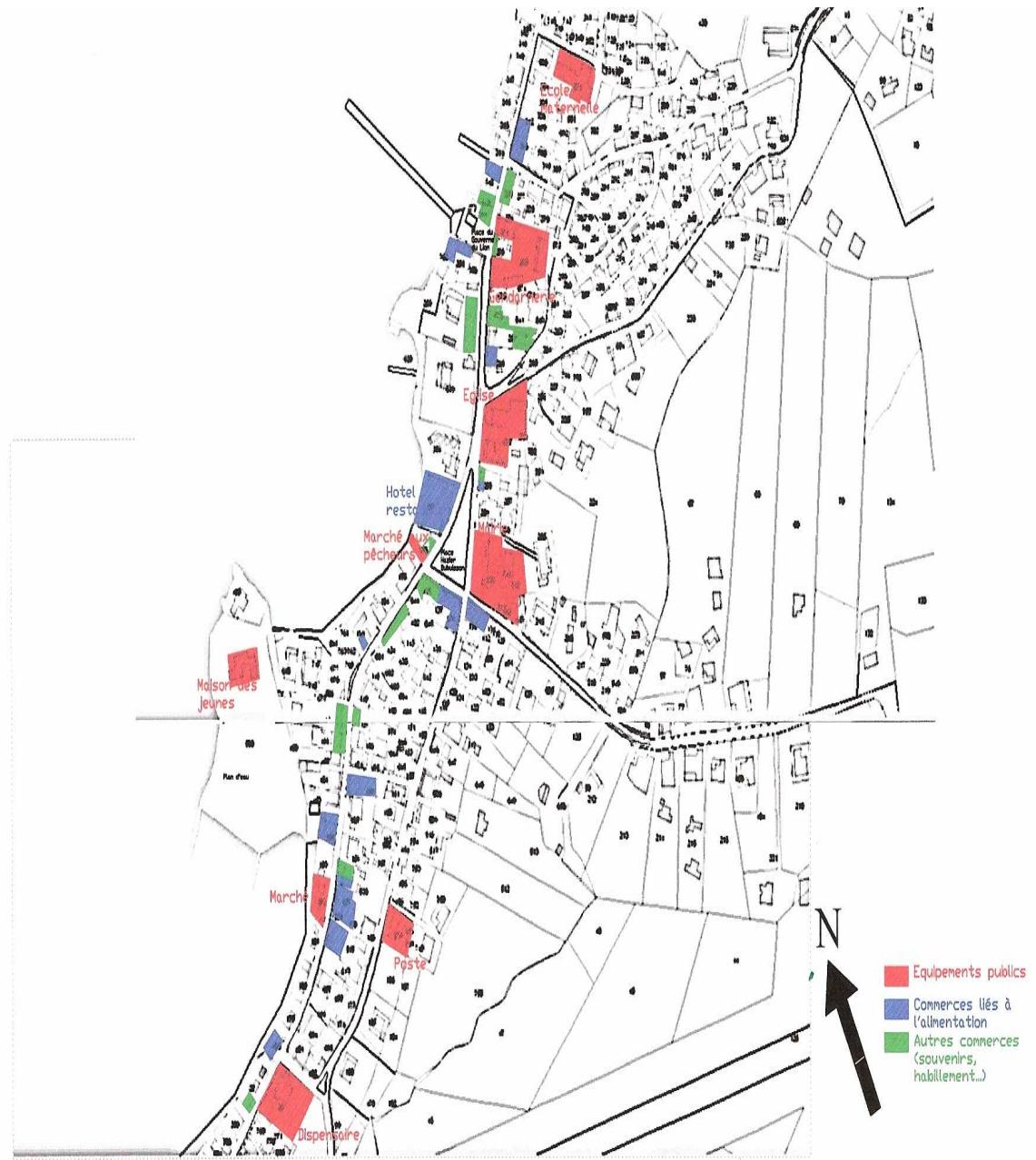
Les navettes maritimes rythment en journée la vie du bourg. Puisque la grande majorité des commerces ouvrent pour leurs arrivées, à 9h00 et ferment à leurs départs, 17h00. D'autre part elles ramènent des visiteurs qui animent les rues du bourg et font vivre les commerces. Mais dès leur départ, les résidents, même temporaires, s'approprient les lieux pour la promenade et les jeux. Le bourg est donc continuellement en mouvement.

C'est le carrefour de l'île le point central des loisirs, travail, tourisme, commerces...

Il s'agit donc de s'assurer que l'aménagement de cet espace central soit cohérent aux attentes des utilisateurs : la sécurité, l'esthétique, l'utilité.

Cf. illustration 12 : plan des services publics et privés situés dans le bourg, page suivante

Illustration 12 : plan des services publics et privés situés dans le bourg



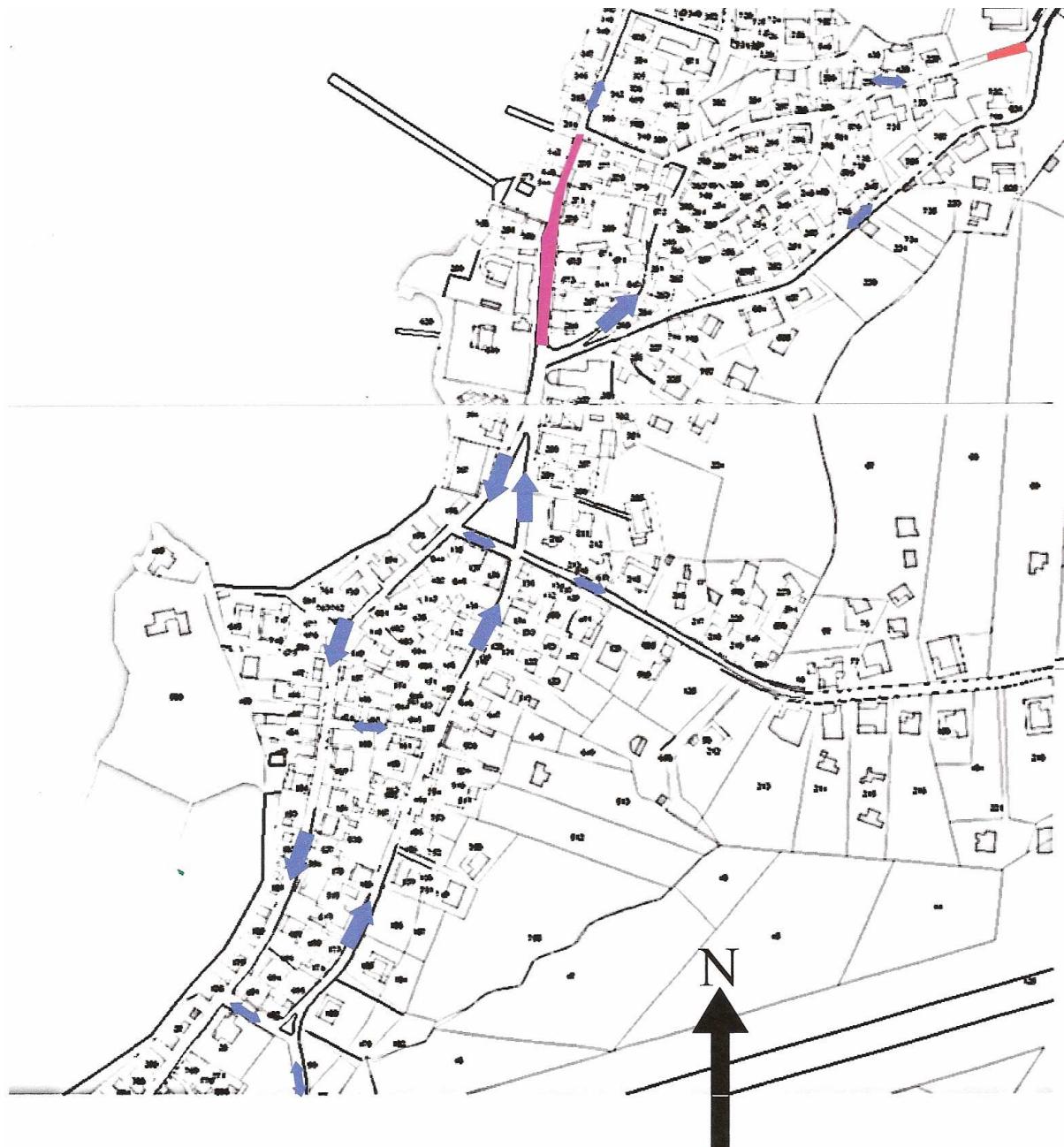
Réalisation : CAILLE Débora, Mai 2007

Les axes routiers

Analyse de la circulation actuelle

Plan de la circulation

Illustration 13 : plan de la circulation



Réalisation : CAILLE Débora, Mai 2007

■ Escalier
■ Voie piétonne
■ Sens circulation

Une voirie minimalistre

L'île offre à peine une quinzaine de kilomètres de routes bétonnées.

La rue Emmanuel Laurent dessert la poste et ne présente pas de problèmes spécifiques (embouteillages...).

Le bourg s'est organisé autour de deux routes étroites à sens unique.

La rue Benoît Cassin, à l'inverse, est longée par une multitude de commerces, par les marchés... L'approvisionnement se fait par des transporteurs aux véhicules imposants, stationnant à même les routes et aux horaires coïncidents avec l'arrivée des bateaux. Quand piétons, scooters et camions se rencontrent, la saturation des voies de circulation est rapide et systématique.

Observation de la circulation

L'analyse a pris forme à partir de comptages des véhicules traversant le bourg, au niveau de la mairie. Ceux-ci ont eu lieu à la fin du mois d'avril, à différents moments de la journée, en semaine ou en week end. Ces chiffres ont été relevés en fin de période touristique, il faudrait les multiplier par deux (2) en pleine période.

On peut en tirer deux tableaux de valeurs moyennes.

Diagramme 4

En semaine	
Type de véhicules motorisés	Nombre à l'heure
Motos	103
Vélos	38
Voitures	17

Diagramme 5

En week end	
Type de véhicules motorisés	Nombre à l'heure
Motos	139
Vélos	34
Voitures	24

Il a pu être observé que la circulation est caractérisée par deux grands mouvements : un flux continu de véhicules à deux roues et parallèlement un flux de voitures qui s'accentue aux alentours des heures d'arrivée et de départ des bateaux. Ce dernier s'expliquant par l'utilisation de voitures pour les visites de l'île et par les hôtels qui récupèrent leurs clients à l'arrivée du bateau.

Les piétons circulent généralement à même la chaussée, abandonnant ainsi les quelques trottoirs existants.

Les dysfonctionnements

L'île procure un sentiment de sécurité. Les trottoirs sont rares et surélevés donc difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les piétons circulent donc généralement à même la route.

Les problèmes interviennent alors à cet instant, puisque piétons, taxis, livreurs, deux (2) roues doivent circuler sur des routes qui ne sont aménagées ni pour les uns ni pour les autres.

D'une part, des embouteillages ont très rapidement lieu puisque les livreurs lors de leur tournée bloquent la circulation. Puisqu'il n'est prévu ni zone de stationnement ni routes suffisamment larges pour permettre le dépassement.

D'autre part, le bruit provoqué par le nombre de véhicules, plus ou moins vétustes, ainsi que les gaz rejetés par les pots d'échappement rendent désagréables la circulation du piéton et du deux roues non motorisés.

Illustration 14 : Une chaussée pour piétons et véhicules en circulation ou en stationnement, rue benoît Cassin



Dans son mémoire déposée en Conseil d'Etat pour invoquer le rejet du recours concernant l'affaire de l'arrêté du 4 avril 1991, l'avocat de la commune disait : « L'utilisation simultanée des routes étroites du bourg par les flux de plus en plus importants de piétons et de véhicules – et en particulier scooters et autres véhicules du genre – portait une atteinte de plus en plus grave à la sécurité et à la tranquillité publique, alors surtout que les rues du bourg ne comportent pas de trottoirs, ce qui rend périlleux la coexistence des piétons et des véhicules à moteur ».

Sur l'île, il n'existe aucun parking. Les automobilistes se stationnent le long des routes, empiétant ainsi sur les voies de circulation.

Les plaintes formulées par les habitants et les visiteurs sont courantes à propos du bruit et de la gêne quant à la bonne circulation des piétons provoquée par les véhicules. Mais la sécurité des piétons, principalement des enfants, reste le problème majeur.

Les solutions apportées dans le temps

Pour résoudre les problèmes de bruit, d'embouteillages, de pollution atmosphérique, d'insécurité plusieurs solutions, plus ou moins pertinentes, ont déjà été apportées.

Délibération du 23 mai 1984 du conseil municipal

Création et délimitation de transport urbain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'arrêté préfectoral n°79-47 du 16 mars 1979 a créé un service régulier de transports en commun dans la commune. Il insiste sur les difficultés d'application de l'article 12 fixant les tarifs, car les transporteurs sont dans l'impossibilité de se mettre d'accord sur les propositions de prix. Devant cette situation, il apparaît bon de mettre en place pour la commune une nouvelle organisation de transport dans le cadre de la loi n°79-475 du 19 juin 1979 relative au transport routier d'intérêt local. Selon cette loi, la commune traiterait directement avec les transporteurs des prix de transport en se liant à ceux-ci par des contrats. Il décide donc de créer et de délimiter un périmètre de transport urbain comprenant l'ensemble du territoire communal.

Par arrêté préfectoral en 1979, il a créé un service régulier de transports en commun qui n'a jamais vu le jour. Il était en effet basé sur la bonne volonté des transporteurs indépendants qui n'ont pas trouvés d'accord concernant le tarif. Cependant, on peut aujourd'hui soulever le manque d'intérêt certain de ces derniers pour ce projet d'intérêt public. En effet, ils auraient été contraints aussi bien dans leur organisation quotidienne que dans leur gestion comptable.

Arrêté du 4 avril 1991

Le conseil municipal décide d'interdire la circulation dans le bourg.

Arrêté du 21 mai 1991

L'arrêté du 4 avril 1991 est modifié pour interdire cette circulation tous les jours entre 9 et 12 heures et 14 et 16 heures, sauf aux riverains.

En 1991, un arrêté interdit toute circulation dans le bourg. Il est rapidement suivi d'un deuxième, qui limite cette interdiction en fixant deux créneaux horaires.

Pour cause de mauvaise rédaction, ce deuxième arrêté a été annulé suite à un recours de l'association des loueurs de scooters.

Délibération du 18 septembre 1992 du conseil municipal

Création d'une zone de circulation piétonnière dans la commune, de la maison blanche, au Morne rouge, du col vers Marigot au quartier de la geôle.

En 1992, le projet est repris. Une zone piétonne est décidée et les installations (plots mobiles) ont été créées. Cependant elles n'ont jamais été utilisées suite à un blocage des mini bus et transporteurs.

Arrêté du 31 janvier 2003

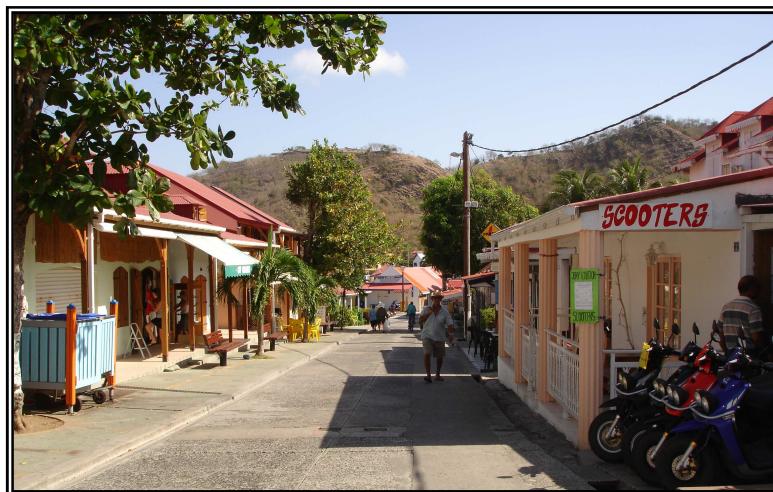
Article I : La circulation des véhicules terrestres à moteur à quatre roues, est interdite sur l'ensemble de la commune

Cependant en 2003, un arrêté a institué d'une part une zone de circulation piétonnière de l'église à la maternelle incluant l'embarcadère et donc l'actuelle gendarmerie ; et d'autre part l'interdiction de la circulation des véhicules à quatre (4) roues sur le territoire.

Trois ans plus tard, et en dépit de quelques conflits avec entre autres la poste qui possède un distributeur automatique de billets sur la place du débarcadère, la zone piétonnière a un bilan positif pour l'accueil des visiteurs qui ne sont plus gênés par les véhicules et qui peuvent profiter à leur guise des commerces longeant cette zone ou simplement s'y sentir en sécurité. Non seulement, cet espace plaît aux visiteurs, mais les résidents sont fiers de ce nouvel espace. Il constitue une zone de commerces touristiques et fructueux ainsi qu'un lieu de promenade et de jeux sécurisés.

De plus l'arrêté stipulait une amende de soixante (60) euros pour toute nouvelle importation de véhicules motorisés de plus de deux (2) roues. Ceci dans l'espoir de limiter leur arrivée. Cependant, elle ne constitue pas un frein à leur multiplication sur l'île.

Illustration 15 : Route piétonne avant l'arrivée du bateau



Quelques propositions pour améliorer la circulation

Il est de l'avis général de limiter la circulation dans le bourg pour la sécurité des piétons et pour la salubrité de l'île. Cependant, il existe un fort pouvoir de lobbying constitué par les loueurs de scooters, les bus « tour de l'île » et les livreurs...

Il faut donc trouver des solutions qui concilient les intérêts des piétons et ceux des exploitants de ces véhicules

Routes recalibrées, circulation revue

Il faut repenser toute la circulation. L'expérience a prouvé que la municipalité ne pouvait pas interdire la circulation des véhicules dans le bourg. Ceci parce que les routes sont une source de profit pour la population : location de scooter ou tour de l'île, livreur... Mais il est nécessaire de la limiter. Il faut donc trouver des solutions pour faciliter les déplacements des piétons sans interdire la circulation des piétons. On pourrait donc la contraindre.

On pourrait donc envisager de :

- rénover les chaussées
- ralentir la circulation
- implanter de nouveaux parkings pour limiter, voire interdire le stationnement dans le bourg

Troquer les véhicules thermiques pour des véhicules électriques

Le transport est un élément d'une très grande importance dans l'évaluation de la qualité de vie, d'autant plus à Terre de Haut ; il serait donc intéressant de reconsidérer les modes de transport terrestre.

Actuellement, les scooters « thermiques » produisent des émissions d'échappement et des vapeurs de carburant. Ils contribuent donc à l'augmentation des gaz à effet de serre.

Le scooter électrique apparaît comme une solution à ces problèmes. Cette innovation offre à peu près les mêmes performances que le scooter thermique ; du moins pour leur utilisation sur l'île ; puisque leur autonomie serait de 100 km.

En ce qui concerne le coût du scooter électrique ; variable selon le modèle, il est en moyenne mille euros (1000€) plus cher que son homologue thermique. Cependant l'ADEME le subventionne à hauteur de cinq cent euros (500€).

De même que le scooter thermique a son homologue électrique, le vélo a son homologue électrique ; facilitant ainsi les ascensions des mornes. A terme, le vélo électrique pourrait même remplacer les scooters, puisque ce sont les ascensions de ces collines qui constituent la difficulté de l'île.

La diminution du nombre de véhicules motorisés sur l'île dépend de la prise de conscience de la population, mais avant tout de la volonté politique des collectivités locales.

Les lieux d'échange

L'office du tourisme pour l'accueil des visiteurs

Illustration 16 : l'office du tourisme, route du Cimetière, cachée derrière la mairie



L'office du tourisme de l'île se situe derrière la mairie, rue de Grande Anse. Cet emplacement est difficilement visible et ne permet pas de renseigner correctement les visiteurs, selon plusieurs témoignages de touristes et de professionnels.

Généralement, les touristes sont orientés par les commerçants ; ce qui n'est pas forcément dans leurs intérêts parce que dès leur descente des bateaux, ils sont sollicités par les loueurs de scooters ou conducteurs de mini bus.

Le débarcadère serait stratégique pour y implanter cet établissement. Mis en valeur, il pourrait ainsi pleinement jouer son rôle.

On dit souvent que « la première impression est la bonne ». Il est donc dans l'intérêt de l'économie locale de ne pas négliger l'accueil des touristes.

Reconsidérer les places

La place du Gouverneur du Lion ou place de l'embarcadère

Illustration 17 : place du Gouverneur du Lion, vue du phare



Comme son nom l'indique, elle voit débarquer plusieurs centaines de touristes et résidents. C'est la première et la dernière image de l'île qui est offerte aux visiteurs. Elle se doit d'être irréprochable.

Illustration 18 : place du Gouverneur du Lion, vue sur la mer



Nouvellement réaménagée, elle représente actuellement une parcelle d'environ 350 m² ouverte sur la mer et la baie.

Elle est entourée de divers commerces : restaurants, bars, magasins de souvenirs,... qui fonctionnent essentiellement grâce au tourisme.

D'autres commerçants accueillent les visiteurs : loueurs de scooters, chauffeurs de minibus pour des « tour de l'île », vendeuses de pâtisseries locales...

Après deux ans de travaux, cette place a été livrée il y a huit (8) mois avec un nouveau débarcadère. On peut cependant regretter sur cet espace le manque de végétalisation qui « ne facilite pas l'attente du bateau » (propos de touristes). De plus, selon le maire de l'île, les bancs mis à disposition sont inutilisables en journée car ils chauffent au soleil ; le matériau n'étant pas adaptée à la chaleur.

Il semble donc que certains aménagements soient à faire sur ce site.

Place de la mairie

Située à une cinquantaine de mètres de l'église, la mairie a elle aussi une position stratégique dans le bourg. Le nombre d'employés fait d'elle la première entreprise de l'île.

Avec sa façade en pierre, elle est l'un des rares témoins des comportements de construction hérités de la « France lointaine ». Elle a contribué à l'attrait touristique en subissant plusieurs « toilettages » :

- agrandissement en 1980
- réfection totale en 1991

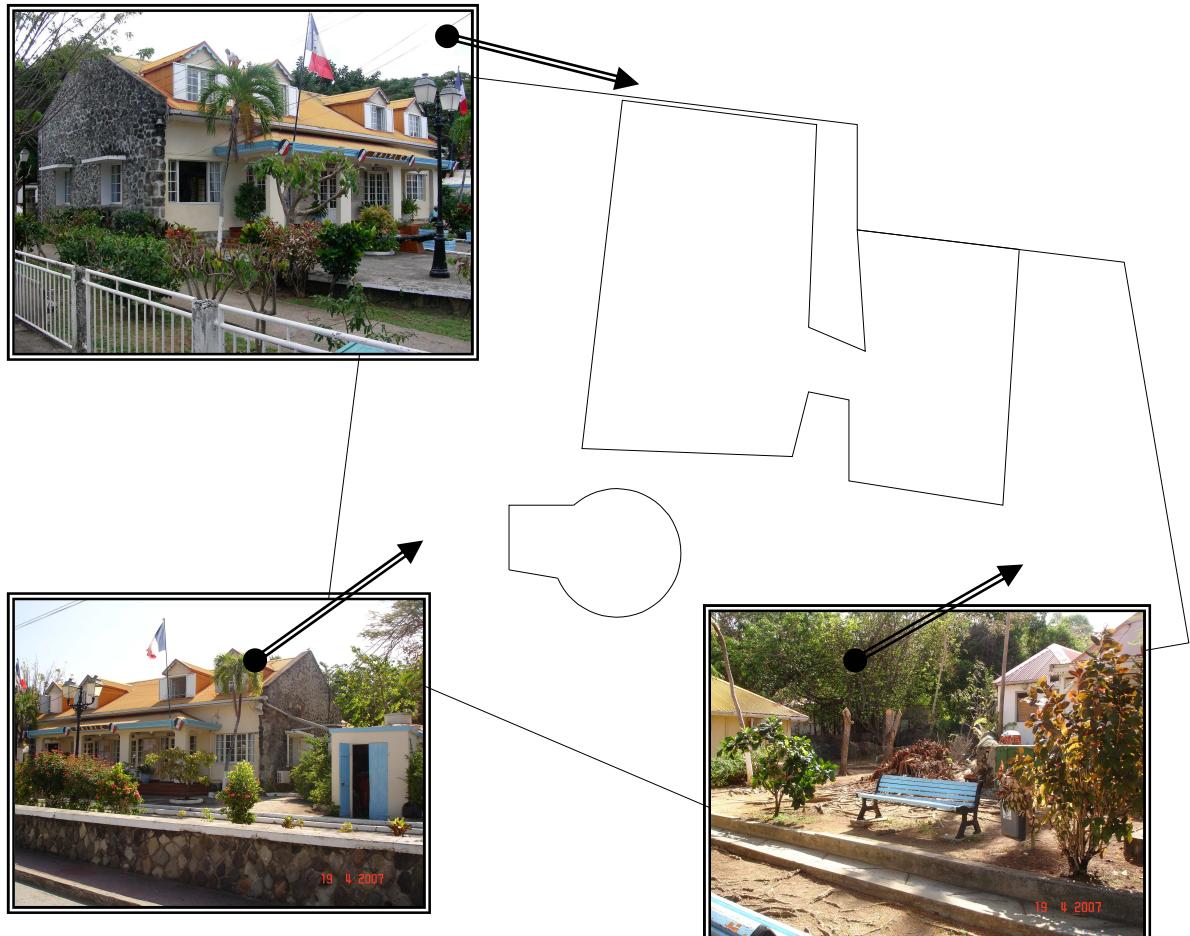
Délibérations du conseil municipal du 8 juillet 1989

Agrandissement de la mairie

Elle fait face à la place Hazier Dubuisson. Elle présente une devanture bétonnée et quelques parterres de plantes. Ses faces est et sud sont bordées d'une cour délabrée.

La mairie est un élément essentiel dans la vie de la commune. Cependant, l'aménagement de son environnement proche (cour, devanture équivalent à 800m²), plutôt « minimalisté » et négligé, est plus négatif que valorisant pour la commune. Reconsidérer ces espaces contribuerait à donner un aspect « pimpant au bourg ».

Illustration 20 : Mairie, plan masse et photos



La place Hazier Dubuisson : un carrefour

Il s'agit d'une place de forme triangulaire et de surface avoisinant 850 m². Cette place se décline dans un mobilier en bois peint (13 bancs) et en plastique (poubelles). Elle possède une fontaine en céramique depuis 1984, et une stèle dédiée aux pêcheurs. Quelques végétaux agrémentent le tout.

La place Hazier du Buisson est un « carrefour » pour la population, tant résidentielle que touristique. Elle est située au centre bourg, en face de la mairie et à une trentaine de mètres de l'église. Elle est longée par trois rues :

- les deux rues principales autour desquelles s'articulent l'île : la rue Benoît Cassin, la rue Emmanuel Laurent
- la rue de la Grande Anse qui mène entre autre au cimetière et à l'aéroport.

Elle est au centre des circulations qui connaissent des pics, principalement dus au trafic maritime qui intensifie les échanges dans le bourg. Ce qui pose rapidement des problèmes au niveau de la qualité sonore et de la sécurité des usagers.

En journée, cette place n'attire ni les touristes ni les résidents. Il semble actuellement plus intéressant de s'asseoir sur le parvis de l'église qui offre un coin d'ombre plutôt que sur cette place.

Ce lieu est particulièrement apprécié par les parents et les enfants de 0 à 10 ans en fin de journée et en soirée car il permet de se rencontrer à l'extérieur. Il faut préciser qu'il n'existe sur l'île aucun espace de jeux dédié à cette tranche d'âge.

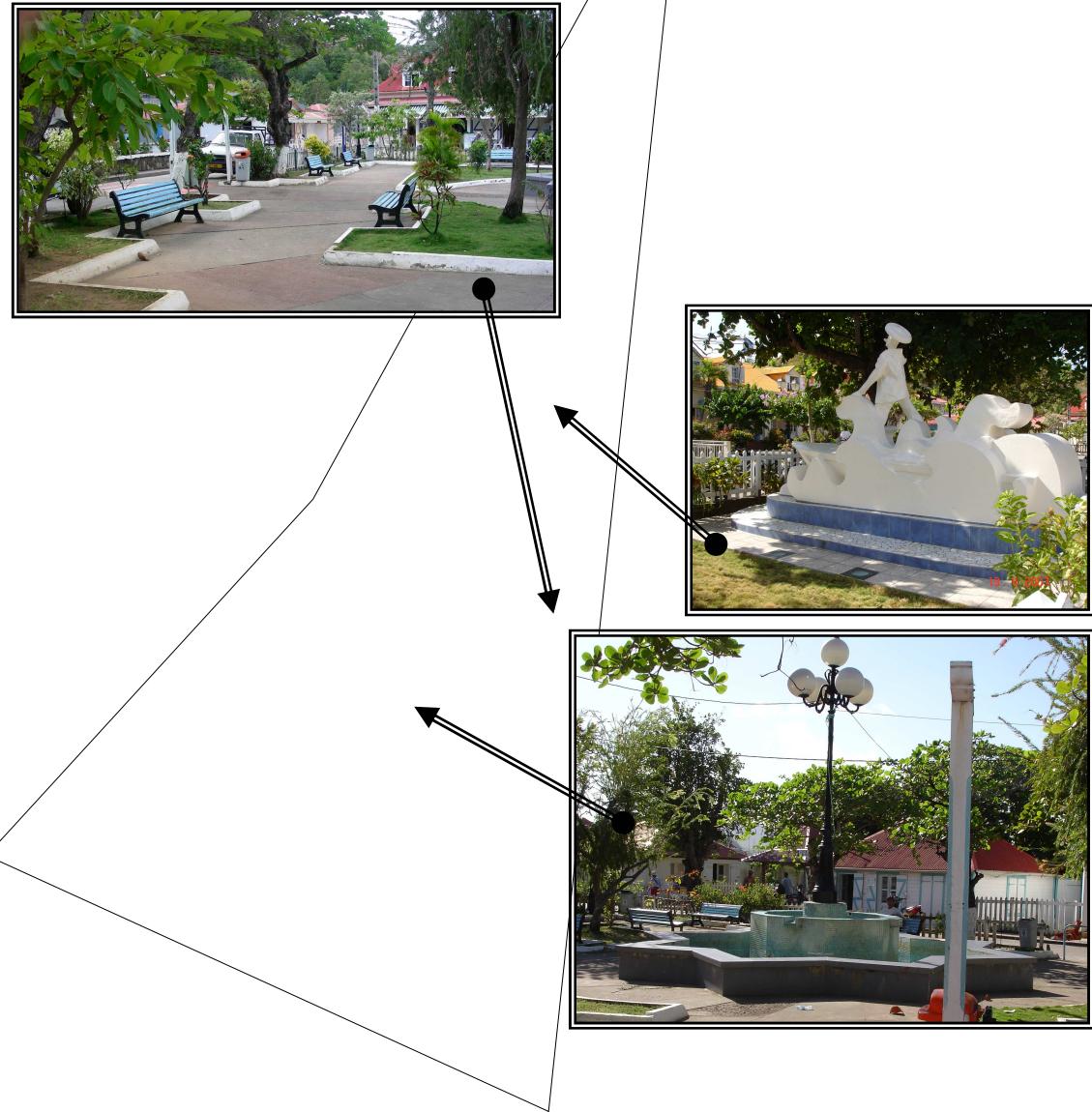
Cependant, elle représente un véritable danger pour les enfants.

D'une part, à cause de la fontaine qui présente des angles et des arêtes aiguisés qui sont autant de risques pour les enfants qui apprécient son escalade. De plus, elle est vide depuis une décennie. D'autre part, la circulation pose d'importants problèmes de sécurité puisque la place n'est pas entièrement fermée.

Pour finir, entre la place et la rue de la Grande Anse se trouve un caniveau d'une profondeur d'environ un mètre qui n'est pas recouvert.

Il faudrait résoudre ces problèmes pour lui rendre son attrait et qu'elle profite à tous.

Illustration 21 : Place Hazier Dubuisson, plan masse et photos



Le bâti traditionnel

Un relevé succinct des maisons à l'architecture traditionnelle situées dans le bourg permet d'établir au nombre de :

- 6 maisons traditionnelles dans la rue Emmanuel Laurent
- 16 maisons traditionnelles dans la rue Benoît Cassin
- 15 maisons traditionnelles dans la rue Jean Calot
- 4 maisons traditionnelles dans la rue de la Rabes

Soit 41 maisons traditionnelles dans le bourg, limité par le dispensaire à l'Ouest, la mairie au Sud, l'école maternelle à l'Est et la mer au Nord.

En dépit de quelques réhabilitations, plus du tiers de ces bâtiments sont délabrés et abandonnés.

Par devoir moral envers les générations futures ; nous devons conserver et leur transmettre cette architecture qui représente toute une histoire.

Il serait donc intéressant que les collectivités locales mettent en place un plan de sauvegarde de ce bâti.

Illustration 22 : maisons traditionnelles



DEUXIEME SYNTHESE PARTIELLE

Le bourg est un espace central pour le commerce, le tourisme, les loisirs, le travail...

Il se doit donc d'être un « modèle de bien être » pour ses utilisateurs. Pourtant il présente de nombreux problèmes tant par rapport à son fonctionnement qu'à la qualité de ses équipements.

Il est donc nécessaire de reconsidérer les espaces clés : place, route pour impulser une nouvelle dynamique de vie.

TROISIEME PARTIE

UN PROJET DE VIE, MISE EN ŒUVRE

- I. **Le projet d'aménagement**
- II. **Le budget prévisionnel**
- III. **Crédibilité publique**

Le projet d'aménagement

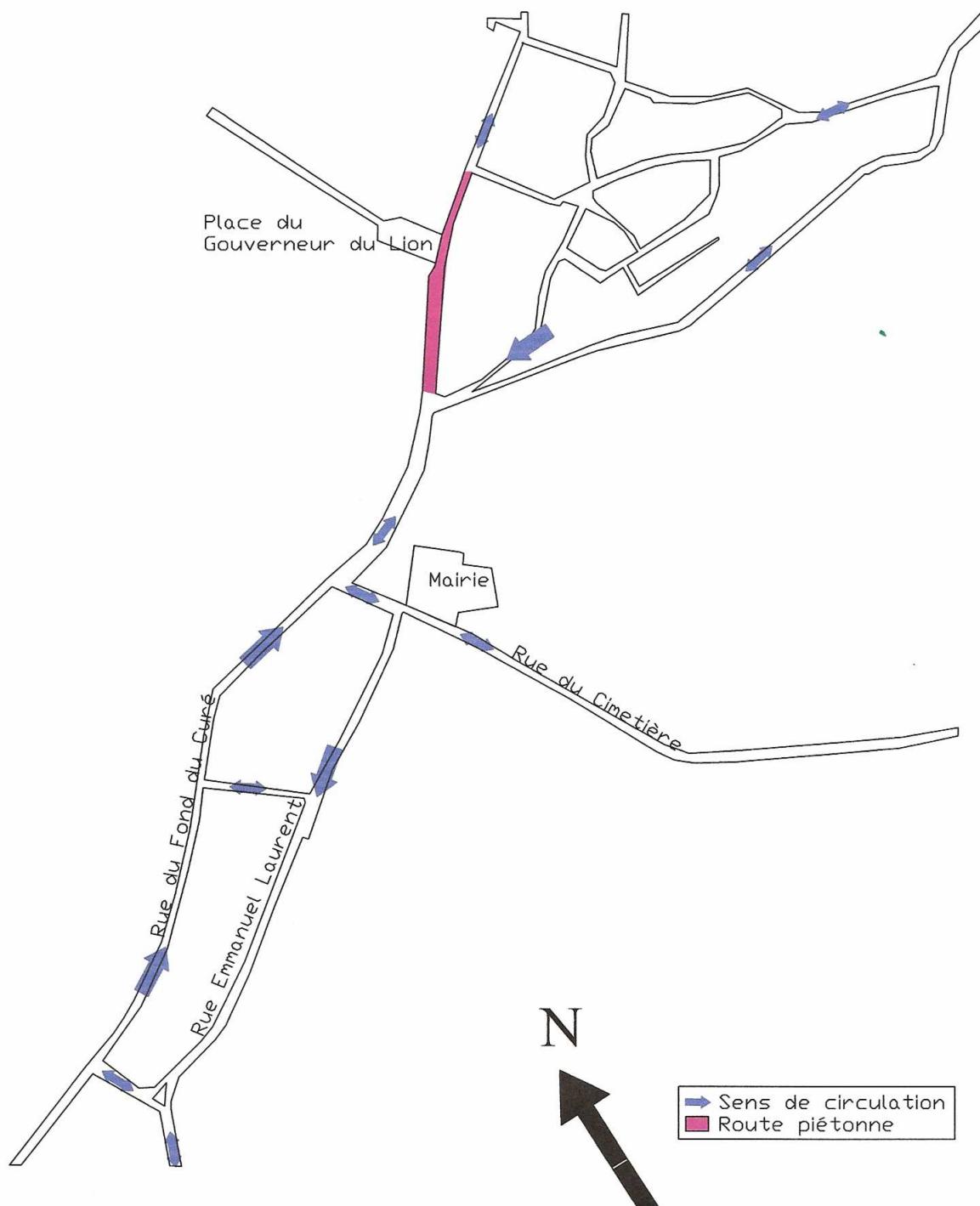
Le sens de circulation revu

Le changement de file des véhicules, au niveau du croisement des routes Benoît Cassin et Emmanuel Laurent avec les routes de Marigot et de la Rabes, pose un véritable problème de sécurité.

On pourrait y interdire la circulation, ce qui résoudrait le problème mais ne serait pas de tout repos, comme l'a montré toutes les tentatives passées.

Une autre solution serait de changer le sens de la circulation de la route de la Rabes. Cette solution semble être un bon moyen d'éviter le changement de file à ce carrefour et ne poser aucun problème insurmontable puisque la circulation est permise dans les deux sens.

Illustration 23 : Plan du projet de circulation dans le bourg



Réalisation : CAILLE Débora, Mai 2007

Le recalibrage des voiries

Pour que la population puisse s'approprier le bourg, il faut repenser la circulation. On doit revoir les moyens mais aussi la vitesse. Prendre un arrêté Interdisant la circulation à plus de 30 Km/h dans le bourg reste tout à fait cohérent.

La rue Benoît Cassin

Cette route commerciale voit circuler de nombreux piétons gênés dans leurs déplacements par les véhicules. Pour leur confort, on pourrait envisager de créer une voie piétonne.

Une allée en teck leur serait réservée, alors que le trafic des véhicules motorisés s'effectuerait sur une bande bétonnée de trois mètres (3m) de large. Des bacs à fleurs constituerait la frontière entre ces deux modes de locomotion et offrirait de l'ombre.

Aussi elle constitue une bonne solution pour limiter la circulation motorisée puisque l'étroitesse de la voie qui leur serait réservée rendrait difficile leur déplacement contrairement à celui des piétons.

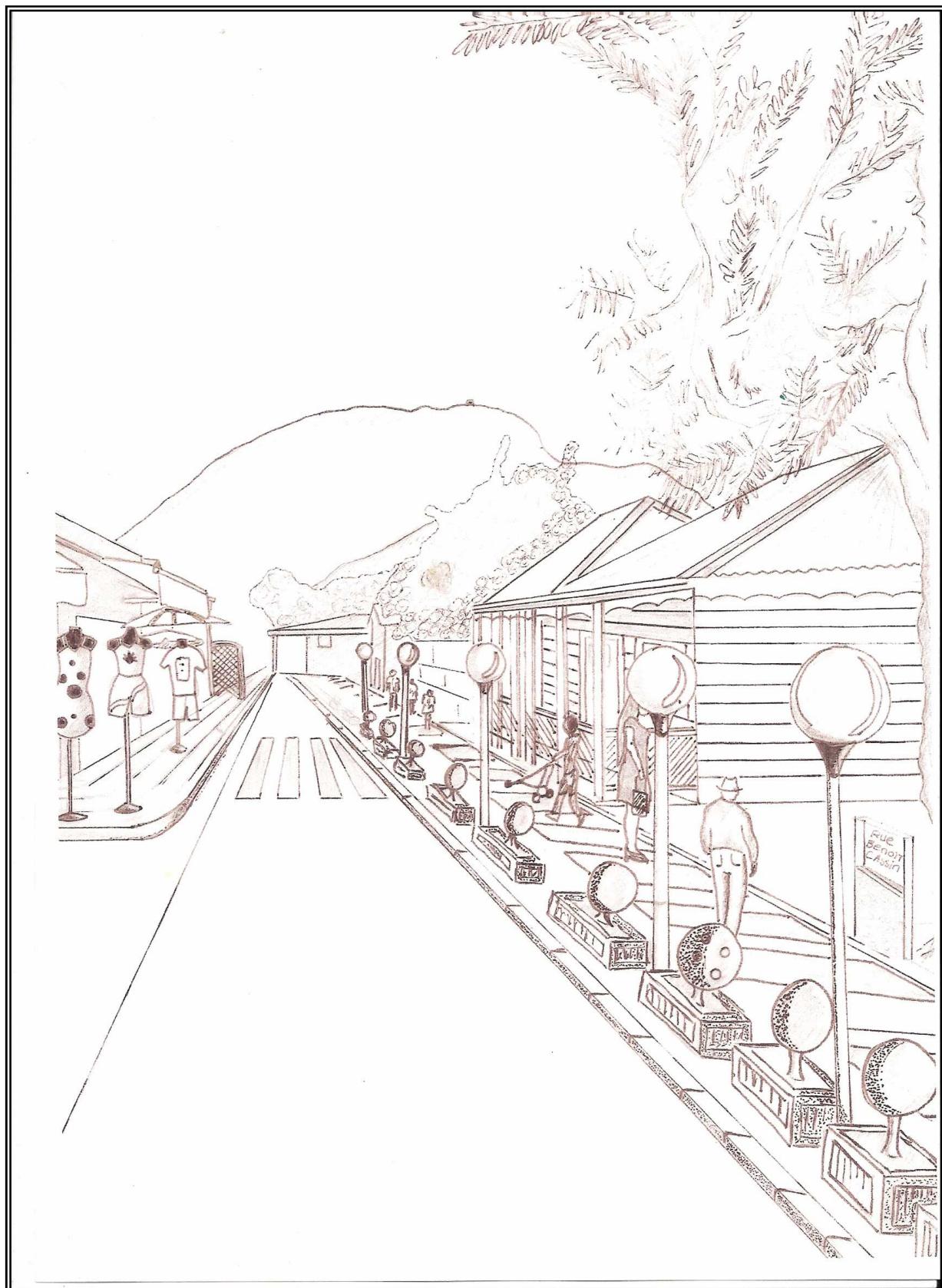
Il ne faut pas oublier de prendre en compte l'évacuation de l'eau en recouvrant les caniveaux.

Cette nouvelle organisation suppose une interdiction de stationner dans cette rue, en dehors des zones de livraison.

Cf. Illustration 24, page suivante

*Illustration 24 : Projet de semi piétonisation de la rue Benoît Cassin,
réalisé par Michaël Maisonneuve*

croquis



La rue Emmanuel Laurent

Peu de piétons utilisent cette route en journée puisque seul le bureau de poste y est installé. La vitesse est donc relativement plus élevée que dans la rue Benoît Cassin. Cependant en soirée, elle fait partie intégrante du «parcours de promenade» ; les piétons utilisant bien entendu la chaussée, comme dans le reste du bourg.

Il faudrait la réaménager puisque la chaussée et les rares trottoirs sont déformés. Deux solutions sont envisageables : recréer le même espace que pour la rue Benoît Cassin ou reculer du béton pour améliorer la chaussée et prévoir un trottoir de trois mètres (3m) – quand c'est possible - adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Les portions de routes encadrant la place Hazier Dubuisson

Actuellement, il en existe trois qui sont de vraies sources de dangers pour les enfants. Limiter la circulation autour de cette place semble essentiel pour la sécurité des utilisateurs.

On pourrait envisager de transformer la portion de la rue Emmanuel Laurent, située entre la place et la mairie, en une allée piétonne. La portion de la rue Benoît Cassin, longeant la place serait élargie pour permettre la circulation en double sens.

La portion de la route du cimetière, à double sens, est dangereuse à cause des caniveaux qui ne sont pas recouverts ; on devrait les recouvrir et améliorer la chaussée.

Cf. illustration 26

« Escaliers à Marigot »

Illustration 25 : photos des « escaliers à Marigot »



Avec la piétonisation de la portion de route entre l'église et la maternelle, du côté du débarcadère, la circulation a été transférée vers Marigot.

Ce large détour n'est pas du goût de tous et certains préfèrent pousser leurs véhicules (à deux roues quand cela est possible) sur la rue de la Rabes, en sens inverse de la circulation. Ce qui n'est pas sans poser des problèmes quand ils rencontrent des véhicules à quatre roues, étant donné l'exiguïté de cette route.

On pourrait envisager de transformer ces escaliers, situés à la limite du bourg, en une chaussée qui relierait les routes de la Rabes et de Marigot. Elle raccourcirait ainsi le temps de déplacement et limiterait les émissions de gaz d'échappement.

Les parkings

Pour fluidifier la circulation dans le bourg, la solution radicale, comme on l'a déjà vu serait de l'interdire. Puisque les autorités n'y arrivent pas, elles doivent au moins mettre en œuvre des moyens pour la limiter.

Il faut savoir, qu'un enfant de 3 ans traverse le bourg en dix minutes (10 min). Il serait donc intéressant d'aménager des parkings aux entrées du bourg pour permettre aux propriétaires qui le désirent d'y laisser leur véhicule et de « visiter » le bourg à pied.

Cependant pour éviter les abus, il faut limiter le stationnement à la journée (maximum 24 h).

Pour les quartiers à l'ouest du bourg : Pain de Sucre, Grande Anse, Figuier, Fond du Curé, Rodrigue, on pourrait envisager un parking « sauvage » en face du terrain multisports situé derrière le dispensaire. Notons qu'il est déjà utilisé lors de la fête patronale, quand la circulation est interdite dans le bourg. Il ne s'agit pas de bétonnée cet espace, il s'agit de le mettre à disposition des automobilistes en le remettant à niveau et en prenant les mesures nécessaires en cas de pluie.

Pour les quartiers à l'est du bourg : Mouillage, Marigot, Anse Mire, les logements actuels des gendarmes se transformeraient en un parking. De plus, cette parcelle deviendrait une gare routière où les bus « tour de l'île » pourraient stationner de 9h à 11h (heure d'arrivée des touristes) de même que les véhicules motorisés des résidents qui prennent le bateau.

Pour le quartier restant au sud du bourg : le Cimetière, un parking à proximité de la mairie les accueillerait.

Les véhicules électriques

Remplacer les véhicules thermiques par leurs homologues électriques permettrait de résoudre les problèmes de fumée ou d'odeur dégagées selon la vétusté du véhicule.

Pour impulser ce renouveau, les collectivités locales pourraient aider la population en mettant à disposition des bornes de recharge électrique sur chaque parking.

Les propriétaires de véhicules électriques ne paieraient ainsi ni essence ni électricité. Cet investissement serait ainsi rentabilisé.

Place Hazier Dubuisson, place de la mairie

Il serait envisageable de faire de ces espaces un seul lieu de rencontre. Ceci, en éliminant la circulation entre la mairie et la place Hazier Dubuisson et en la transférant rue du Fond du Curé, comme on l'a vu précédemment.

Pour ne pas « limiter le champ de vision », on créerait une allée dallée dans l'alignement des rues Emmanuel Laurent et Jean Calot.

On y offrirait des jeux pour enfants intégrés à l'espace public. Il s'agira de jeux sur le thème de la mer avec une cabane en forme de **nasse**, des poissons à escalader... On ajouterait un revêtement synthétique souple sur la surface où reposeraient les jeux. Le sable est à proscrire, étant donnée la « culture saintoise du beau et du propre ». La construction des jeux peut être d'origine locale, mais doit être validée par un bureau de contrôle.

Il n'y aurait plus de barrière pour ne pas mettre de frontière entre les espaces, cependant la stèle qu'on déplacerait vers la pointe de la place serait entourée d'un cordage « marin » pour freiner les contacts.

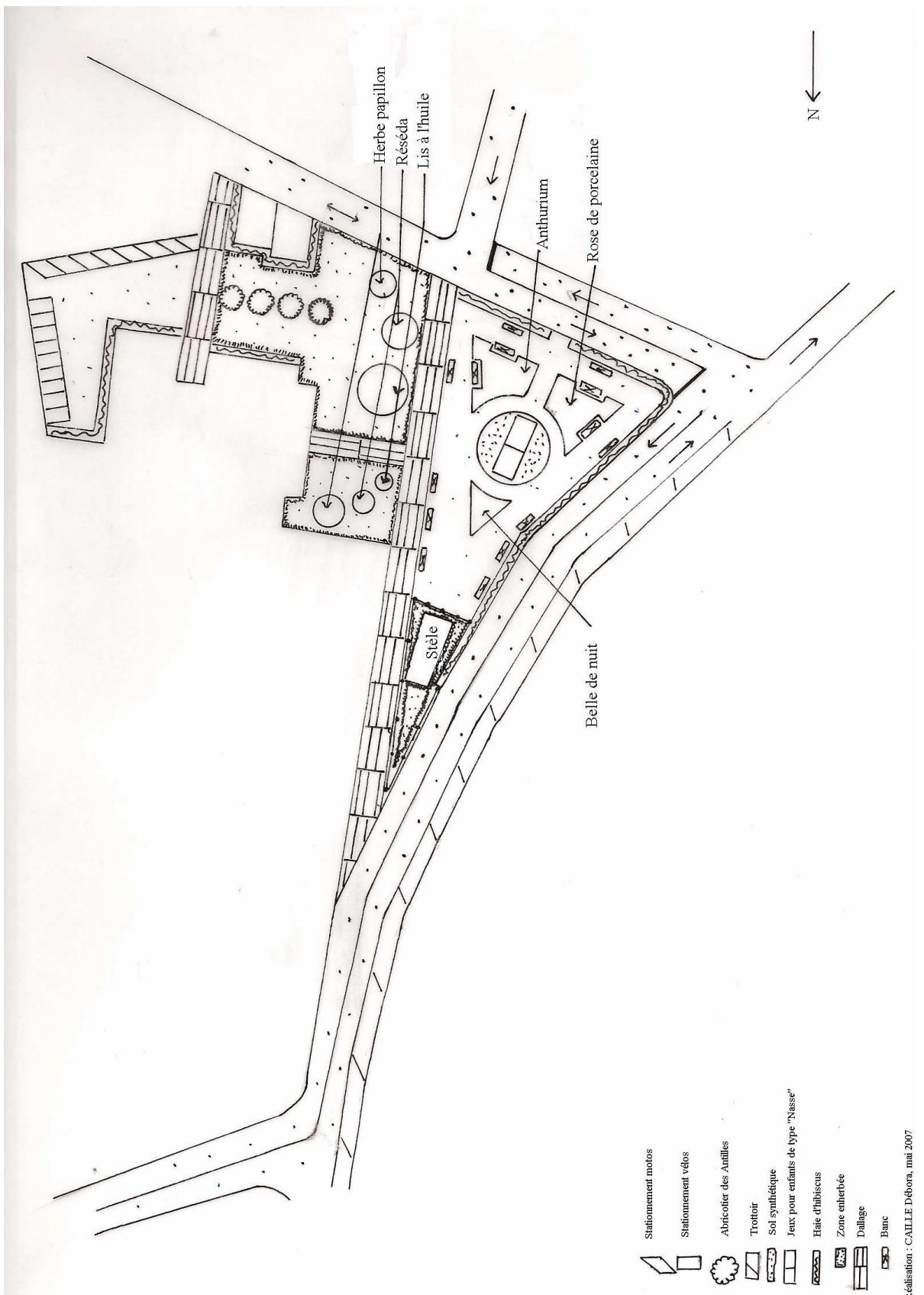
Le long de la nouvelle voie de circulation, on créerait une haie d'hibiscus, par exemple, pour couper le bruit et éviter tout contact.

Un mobilier en bois est à privilégier.

Pour la végétalisation, il faut prendre en compte la présence future des enfants, donc privilégier des plantes sans épines, non toxiques. Tant sur la place qu'au niveau de la devanture de la mairie, les arbres de plus d'un 1m50 sont à proscrire ; le regard ne doit pas être arrêté. On organisera donc des parterres de fleurs colorées à ces endroits. Le long de la rue de la Grande Anse, au sud de la mairie, on installerait une aire de repos avec des bancs sous des arbres créant de l'ombre, par exemple l'abricotier antillais.

Cf. illustration 26, page suivante

*Illustration 26 : Réaménagement de la périphérie de la mairie
place Hazier Dubuisson, devanture mairie*



Gare routière ouverte sur la place du Gouverneur du Lion

Il s'agira de :

- réaménager l'actuelle parcelle accueillant les logements destinés aux gendarmes en gare routière où les taxis pourront attendre leurs clients et où la population pourra laisser leurs véhicules.
- Transformer l'actuelle gendarmerie en office du tourisme en réaménageant l'aménagement interne des lieux mais en conservant la façade traditionnelle du site.
- Réaménager la place du gouverneur du Lion (arbre, changer mobilier urbain pour du bois)

Ainsi, on créera un espace, ouvert sur la mer, dédié à l'accueil des visiteurs : bateau – office du tourisme – taxi

Illustration 27 : aménagement de la gare routière



Sauvegarde de l'architecture traditionnelle

Comme il a été constaté, les collectivités doivent mettre en place des mesures efficaces pour conserver les quelques maisons traditionnelles qui subsistent ; du moins pour conserver leurs façades.

En accord avec l'architecte de France, toutes ces maisons pourraient être classées. Ensuite la réhabilitation de leurs façades pourrait être subventionnée par les collectivités ; en utilisant, par exemple, l'axe G - mesure 5 - sous mesure 2 du DOCUP (Cf. annexe E).

Ainsi, leur « renaissance » pourrait être inscrit dans un programme de découverte du patrimoine, de l'architecture ou pourrait loger les touristes pendant leur séjour sur l'île...

Budget prévisionnel

Détail des travaux

De nombreux travaux de recalibrage de chaussées, à Terre de Haut, ont été réalisés par la société SATRA représentée par M. SINSOILLIER.

Pour la réalisation du budget, cette société a donc accepté de transmettre ses tarifs.

D'autre part, pour le mobilier urbain il y a au moins deux solutions :

- accorder le marché à un industriel ou une entreprise spécialisée
- faire réaliser ce mobilier par un artisan de l'île puis contrôler par un bureau d'étude.

De manière générale, on préférera un mobilier en bois de ce type :



Budget prévisionnel

Type de travaux	Prix unitaire	Nombre	Total
Recalibrage des routes			597480
Démolition de chaussée béton + bande bétonnée	27	2370 m ²	63990
Tek	107	700 m ²	74900
Remblais	38	30 m ²	1140
Evacuation des déblais	15	2370 m ²	35550
Tous travaux pour caniveaux	2000	300 m	600000
Panneaux pour clôtures	105	20	2100
Mobilier*			36100
Banc en bois	500	20	14000
Poubelle en bois	300	7	2100
Bac à fleur 120 x 45 x 55	200	100	20000
Végétalisation : tous travaux confondus			100000

*Prix moyens basé sur www.techni-contact.com

Crédibilité publique

Financement

Autofinancement

Après avoir passé plusieurs années sous tutelle du préfet pour avoir été la commune la plus déficitaire de la Guadeloupe. Terre de Haut a refait surface en 2004. Depuis, la « commune ne présente pas de facteurs de risques externes ».

Selon le journal municipal d'août 2006, en tenant compte des dépenses par rapport aux recettes, la commune a pu constituer, en 2006, un autofinancement de ses investissements à hauteur de 11% de ses dépenses. Alors que le résultat comptable est en augmentation de 155,2%, les dépenses d'équipement restent stables à + 0,5%. La capacité d'autofinancement progresse également de 155,2%.

La commune est endettée à hauteur de 132115€ ; soit une diminution de 20% par rapport à 2002. Ce qui représente 76€ par habitants. On est donc loin des 287€ par habitants qui correspondent à la moyenne régionale alors que par habitant le taux d'investissement de la commune est trois fois plus élevé que la moyenne régionale : 661€ contre 221€.

L'autofinancement de la commune est suffisant pour rembourser sa dette.

La commune n'aurait donc aucun souci pour emprunter pour ses futurs équipements.

Subventions

Pour ses investissements, la commune peut compter sur le document unique de programmation, le DOCUP, qui fixe une stratégie de développement pour les cinq (5) ans à venir (2007-2013).

Dans le cadre de la mise en valeur du paysage urbain pour la revitalisation des communes en permettant leur ouverture vers un tourisme à vocation culturelle ainsi que la rencontre sociale ; la commune peut prétendre être subventionnée jusqu'à 80% de cet investissement (dont au maximum 30 % du FEDER). Il s'agira de déposer le dossier nécessaire à la Direction Régionale de l'Environnement, la DIREN, situé au siège de la Région Guadeloupe à Basse Terre.

Cf. Annexe : Axe G Mesure 5 Sous mesure 1

De même, dans le cadre de la préservation de l'identité culturelle guadeloupéenne; le projet de préservation du bâti traditionnelle peut être aidée jusqu'à 80% (dont 30% au maximum par le FEDER). Le dossier spécifique sera à transmettre au service du développement culturel et des musées du département de la Guadeloupe, situé à Basse Terre.

Cf. Annexe : Axe G Mesure 5 Sous mesure 2

Phasage

Ce chantier doit prendre en compte plusieurs paramètres. Dans un premier temps, l'île est touristique, les travaux doivent donc respecter la période touristique. On évitera donc de démolir la rue Benoît Cassin entre les mois de décembre et d'avril ; on profitera de cette période pour réaliser la végétalisation, les travaux à Marigot ou à la gendarmerie.

De plus, il faudra réaliser tous les enfouissements de réseaux qui seront nécessaires dans les 5 ou 10 ans à venir pur interdire toute démolition de chaussée dans cette même période. Ceci pour éviter le gaspillage, la gêne et la dégradation des équipements existants.

Pour finir tous ces projets peuvent être réalisés dans un certain ordre d'utilité :

Année : 2008

- Classer les constructions à l'architecture traditionnelle et mettre en place le programme de sauvegarde
- Démolir et recalibrer les escaliers de Marigot
- Végétaliser la place du Gouverneur du Lion
- Aménager la cour de la mairie

Année 2009 :

- Reconstruire l'office du tourisme
- Aménager la parcelle actuellement réservée aux logements de la gendarmerie en parking jardin
- Recalibrer les rues Benoît Cassin du dispensaire à l'intersection avec la rue de la Grande Anse et Emmanuelle Laurent

Année 2010 :

- Aménager la place Hazier Dubuisson
- Recalibrer les rues des alentours

CONCLUSION

La réputation d'île paradisiaque de Terre de Haut a été acquise il y a plusieurs décennies. Elle a accueilli au cours des années des militaires, des marins, un tourisme de luxe et aujourd'hui de masse. Cet afflux de visiteurs n'a pas toujours contribué au développement harmonieux de l'île.

Ce projet a donc pour objectif de créer un environnement sain qui favoriserait la distribution de l'image « merveilleuse » de l'île. Avec l'apogée de nouvelles destinations comme l'Afrique du Nord ou les Grandes Antilles, il est nécessaire de donner la meilleure image possible de l'île pour rester dynamique.

Les axes de développement préconisés pour mettre en valeur le bourg reposent sur des équipements existants qui se doivent d'être optimisés. Ceci en prenant en compte les besoins de la population.

Cependant, la réussite de ce projet ne dépend que d'une vraie volonté politique des collectivités locales.

ANNEXES

Annexe A : Extrait du site de la mairie de Terre de Haut sur le patrimoine culturel de l'île (www.terredehaut-lessaintes.com)

Annexe B: Page d'accueil du site du club des plus belles baies du monde (www.world-bays.com)

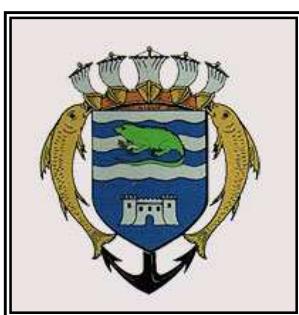
Annexe C : Faune prescrite dans la végétalisation des sites

Annexe D : DOCUP axe G, mesure 5, sous mesure 1

Annexe E : DOCUP axe G, mesure 5, sous mesure 2

ANNEXE A: EXTRAIT DU SITE DE LA MAIRIE DE TERRE DE HAUT SUR LE PATRIMOINE CULTUREL DE L'ILE (WWW.TERREDEHAUT-LESSAINTES.COM)

Les armes de la commune de Terre de Haut



Description

"Coupé : en chef burelé ondé d'argent et d'azur de cinq pièces, à l'iguane de sinople brochant et d'azur au château d'argent. L'écu timbré d'une couronne navale d'or formée de cinq proues de barques de pêcheurs du même équipées d'argent, il est soutenu par deux poissons d'or, la queue reposant sur les becs d'une ancre de sable placée en pointe".

Symbolique

Le burelé ondé marque la situation de Terre de Haut dans l'archipel des Saintes. L'iguane représente la seule espèce de ce genre existant au monde. Le fort évoque celui construit sous Napoléon III. La couronne navale et les poissons rappellent que la rade des Saintes fut l'objet de batailles navales entre français et anglais et que la pêche est la principale activité de la commune; L'ancre symbolise la baie classée parmi les plus belles du monde.

Les dates importantes



Vue générale de Terre de Haut

NB Toutes les illustrations sont issues d'un ouvrage collégial (Municipalité, Association Saintoise de Protection du Patrimoine, Office Municipal du Tourisme) intitulé "Mémoires d'Hier, Images d'Aujourd'hui) paru en mai 1998 à l'occasion du 350ième anniversaire de la fondation de Terre de Haut. Cet ouvrage est disponible auprès de l'Office Municipal du Tourisme. Tous droits de reproduction réservés.

Quelques dates importantes pour Les Saintes...

9ème siècle... Les Arawaks occupent la Guadeloupe avant d'en être chassés par les indiens Caraïbes...

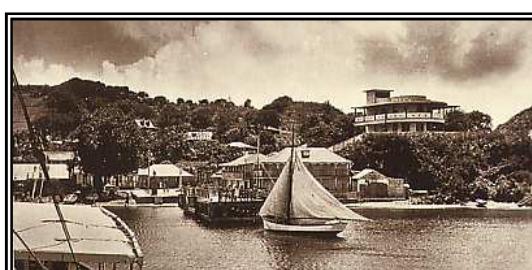
4 novembre 1493, un jour de Toussaint. Christophe Colomb, dont c'est le second périple vers l'Amérique, débarque aux Saintes. Avec tant d'îles à baptiser, il leur donne le nom du jour "Los Santos".

1523. Les Espagnols tentent à plusieurs reprises de s'installer sur le sol saintois, qu'ils abandonnent en définitive aux colons français et anglais, pour investir les Grandes Antilles, puis plus tard, le continent sud-américain, prometteur de plus grandes richesses.

1648. Occupation des Saintes le 18 octobre par le Sire du Mé à la tête d'une trentaine d'hommes afin de les soustraire aux anglais sur une requête du gouverneur Charles Houel.

1649. Le 4 septembre Charles Houel achète la Guadeloupe et les Saintes et fonde la Compagnie des îles d'Amérique. La sécheresse excessive de Terre de Haut contraint les colons à abandonner le petit archipel durant trois ans.

1652. Conduits par Hazier du Buisson, les Français reviennent aux Saintes et entreprennent les premières mises en culture de Terre de Haut et, surtout, de Terre de Bass bien plus propice par son climat plus humide, à l'agriculture.



Une Saintoise traditionnelle au débarcadère

1653. Les indiens Caraïbes massacrent les colons français de Marie-Galante. Le capitaine du Mé accomplit alors une expédition punitive à la Dominique, le fief des Caraïbes qui, par représailles assaillent ensuite les Saintes. Ce raid vengeur est repoussé par les hommes du Comte de l'Étoile.

1658. Les Caraïbes sont définitivement dépossédés de leurs terres pour faciliter l'installation de colons français. Le développement agricole est facilité par la mise en place du commerce triangulaire qui permettait l'importation d'esclaves destinés aux plantations de bananes et de cannes à sucre.



Vue du bourg

1664. Colbert dissout la "Compagnie des Îles d'Amérique" et rachète la Guadeloupe et ses dépendances pour le Roi.

1666. C'est l'année des premières hostilités franco-anglaises pour la possession des Saintes considérées alors comme le "Gibraltar des Indes occidentales". Le 4 août les Anglais attaquent mais un cyclone détruit quelques vaisseaux de la flotte britannique. Une troupe tente alors de s'implanter sur le rocher. Du Lion et Desmeuriers s'allient aux Caraïbes de la Dominique pour déloger les Anglais de Terre de Haut et les forcent à se rendre le 15 août.

1674. Avec la Guadeloupe dont elles sont dépendantes, les Saintes sont annexées au domaine royal.

1680. Plus aptes à l'agriculture, on observe sur les flancs de Terre de Bass un plus grand peuplement.

1691. Le flibustier gouverneur de Saint-Domingue, Jean-Baptiste Ducasse, délivre la Guadeloupe de l'étreinte des Anglais et les chasse hors de la zone de colonisation française jusqu'à la Barbade au sud de l'arc antillais.

1759. Les Anglais reprennent le contrôle de la Guadeloupe jusqu'en 1763, date de signature du Traité de Paris. La France, reconnaissant la supériorité maritime des britanniques, concède le Canada en échange des dépendances antillaises.

1777. Le gouvernement de Louis XVI ordonne la mise en chantier de Fort Louis et de Fort la Reine.

1782. Le 12 avril, au terme d'une bataille navale mémorable dans le canal des Saintes, la flotte française est anéantie par l'Armada de sir Georges Brydges Rodney, vice-amiral d'Angleterre. La bataille opposa les Français, leurs 31 navires et 2558 canons aux Anglais, leurs 36 vaisseaux et 2640 canons. Cette défaite française est gravée dans l'histoire sous le nom de "Bataille des Saintes". Au terme de cette victoire navale la couronne britannique restera pratiquement maîtresse des lieux pendant vingt ans.

1794. Le 9 avril les britanniques s'installent aux Saintes et construisent un pénitencier avant que le sanguinaire sans-culotte Victor Hugues ne les en chasse provisoirement. Durant une quinzaine d'années, la chasse aux Anglais dans les Petites Antilles est la principale préoccupation des corsaires français, républicains, puis bonapartistes.

1802. Les Anglais cèdent à la pression des raids français et fuient la terre saintoise.



Le "Bateau des Isles", qui garde toujours la baie

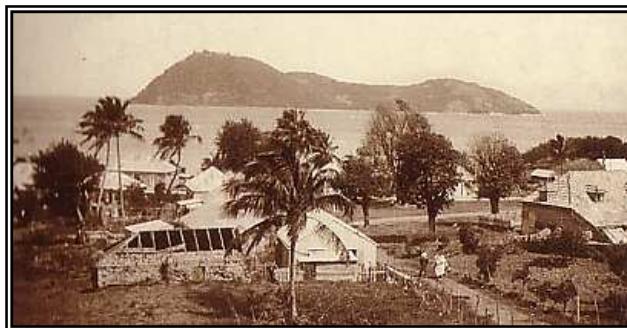
1809. Le 14 avril tandis que les britanniques reprennent possession des Saintes, Jean Calo -jeune engagé breton- et deux compagnons, Cointre et Solitaire, réussirent à faire s'échapper par la passe de la "baleine" trois vaisseaux

français de la rade de Terre de Haut alors bloquée par la flotte anglaise. Malgré cet exploit, les Saintois capitulent et l'archipel retombe sous la domination britannique.

1814. Le 30 mai le Traité de Paris rend la Guadeloupe à la France mais les Français ne reviendront aux Saintes que le 10 décembre de cette année.

1815. Le 6 juillet, et pour quelques semaines, l'archipel des Saintes retombe aux mains des Anglais.

1816. Les Saintes passent définitivement sous la tutelle française.



L'Ilet à Cabrit depuis le bourg

1822. La Néréide aborde les Saintes et fait campagne à Terre de Haut Le chevalier de Fréminville rencontre la jolie Caroline. La mort de la jeune fille - elle se serait noyée par amour - inscrit la légende plus dans les manuscrits de l'époque que dans la mémoire des Saintois.

1825. Le 26 août un cyclone dévaste le Sud de la Guadeloupe et les Saintes. Prés de milles cases - habitations légères de bois - et maisons sont notamment abattues à Saint-Claude, sur la Basse Terre.

1844. Afin de garantir la protection de la rade contre un éventuel retour des britanniques, la fortification de l'archipel des Saintes est remise à l'ordre du jour. Les travaux du Fort Napoléon sont repris après trois années d'étude et seront achevés en 1867.

1851. Un pénitencier militaire est édifié sur l'Ilet à Cabrit

1856. Une prison de femmes est construite aux Saintes.

1865. Le 6 septembre un ouragan passe sur l'Ilet à Cabrit et dévaste le pénitencier.

1871. L'Ilet à Cabrit se voit converti en lieu de quarantaine. Un lazaret y est construit afin d'accueillir les immigrés en provenance des comptoirs français des Indes, Chandernagor et Pondichéry.

1882. Le 9 août, Terre de Bass est érigée en commune et devient la deuxième cité de l'archipel.

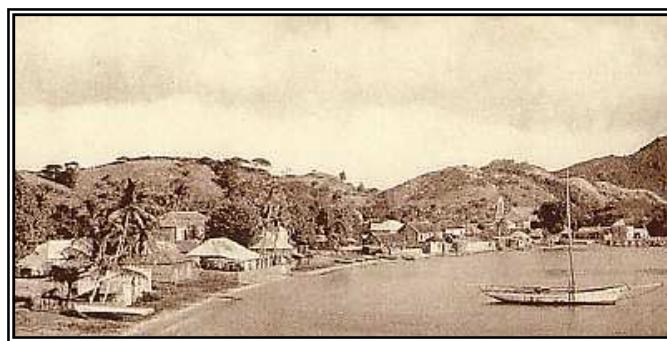
1889. L'état major français retire sa garnison des Saintes.

1890. La Compagnie de Discipline abandonne également les hauteurs isolées de Terre de Haut et de l'Ilet à Cabrit

1902. Le pénitencier est désormais livré aux cactus et aux iguanes.

1903. Le médecin de marine, payé auparavant sur le budget local, quitte à son tour Terre de Haut La rade des Saintes perd définitivement sa vocation stratégique mais, pour honorer son histoire, bon nombre de bâtiments de la Marine Nationale mouilleront durant le siècle à Terre de Haut

1906. Lors de son tour du monde, le célèbre croiseur "Duguay-Trouin" fait escale aux Saintes et y accomplit des manœuvres. Le navire école la "Jeanne D'Arc" mouillera traditionnellement chaque année aux Saintes, à l'occasion de la fête patronale, le 15 août.



Le quartier de Mouillage

1928. Un cyclone meurtrier dévaste la Guadeloupe et met à mal Terre de Haut La mairie de bois cède à la tourmente et laisse s'envoler bon nombre des archives administratives des Saintes.

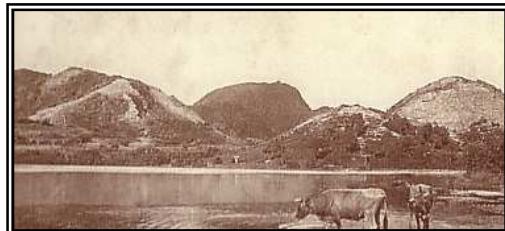
1934. Les Saintes entrent dans l'ère du tourisme et voient se multiplier les résidences secondaires du "continent" Guadeloupe.

1940. La France est occupée par les Allemands, et Terre de Haut devient la plaque tournante de la dissidence antillaise vers l'Amérique et l'Angleterre. Quelques Saintois s'embarquent clandestinement pour rejoindre les F.F.L.

du Général de Gaulle. Le gouvernement pétainiste de l'amiral Robert fait interner les Gaullistes dans les geôles du Fort Napoléon.

1946. La loi de départementalisation accorde le statut de département français à la Guadeloupe et à ses dépendances. Les Saintes tirent profit de ce nouveau statut.

1966. La piste de l'aérodrome est construite à l'emplacement comblé de l'étang Béléenus.



L'étang Béléenus sur lequel est édifié la piste de l'aérodrome

1969. Le premier hôtel est construit sur le flanc Nord du Morne à Cointre. C'est le "Bois Joli" qui porte encore à ce jour, ce nom. Jusqu'en 1974, date à laquelle sera construite la route d'accès, les amoureux de plage et de solitude rejoignaient cet hôtel uniquement par bateau.

1972. Une usine de dessalement s'installe à Terre de Haut. Elle n'est plus en état de fonctionnement aujourd'hui, une canalisation sous-marine approvisionnant l'île depuis la Guadeloupe.

1974. Le patrimoine historique des Saintes est mis en valeur par une poignée de bénévoles. Le Fort Napoléon retrouve notamment une nouvelle jeunesse sous l'impulsion du "club du vieux manoir". Depuis lors, il accueille un nombre toujours croissant de visiteurs et devient rapidement le premier pôle touristique et culturel de l'archipel (plus de 130.000 entrées payantes ont été enregistrées en 2000). Un syndicat d'initiative est créé à Terre de Haut

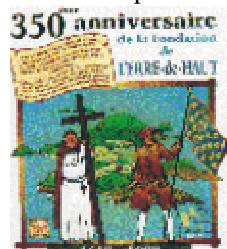
1984. Les Jardins botaniques de Monaco et de Nancy parrainent la naissance d'un Jardin Exotique sur les remparts du Fort Napoléon. Dans le cadre de l'opération "La Route des Fleurs", Terre de Haut est jumelé avec la ville de Baccarat, célèbre dans le monde entier pour ses cristalleries depuis le XVIII^e siècle.



Le bourg

1990. Les efforts soutenus de la municipalité et de l'ensemble de la population saintoise à la préservation de leur patrimoine, sont récompensés par l'Oscar de l'Environnement.

2000. Le cap des 300.000 visiteurs/an aux Saintes est franchi.



A l'occasion du 350^e anniversaire de la fondation de Terre de Haut, la municipalité a rendu public un ouvrage d'Yvain JOUVEAU DU BREUIL intitulé "LES SAINTOIS AU XVI^e SIECLE"

Cet ouvrage corrige un certain nombre d'informations publiées dans les guides de tourisme.

2004. Le 21 novembre 2004, un séisme d'une amplitude de 6,3 sur l'échelle de Richter frappe l'archipel. Les dommages occasionnés sont importants, notamment à l'école primaire et à l'église où l'ampleur des dégâts impose la reconstruction de l'école et du clocher. Le 21 novembre 2004 : une date qui demeurera gravée dans la mémoire collective saintoise.

2005. Le nouvel embarcadère est opérationnel après la reconstruction de l'appontement principal. L'aménagement de la place de débarcadère parachève ainsi une longue période de travaux et redonne à ce lieu toute son importance en valorisant sa position centrale dans le bourg.

Origine des saintois

LES SAINTOIS AVANT 1671

Douze ans après l'arrivée des Français à la Guadeloupe, HOUËL envoya, pour des raisons stratégiques, les premiers colons sur l'archipel des Saintes ; ils en prirent possession le 18 octobre 1648. A la suite d'une grande sécheresse, cette première tentative fut un échec.

Une seconde implantation fut tentée au commencement de l'année 1652, sous le commandement de LEMOYNE avec un bon nombre d'habitants. Depuis cette époque les îles des Saintes furent toujours occupées.

En 1671 et semble-t-il depuis 1652, la population vit entièrement sur Terre de Haut Les raisons en sont triples : la présence du port naturel, la présence de la seule source de l'archipel et la fertilité du sol. Mais dès 1666, après l'attaque anglaise, le gouverneur DU LION laissa un contingent d'hommes au fort de Terre de Bass, car cette île était plus difficile d'accès donc plus facile à défendre, et il fit raser le fort de Terre de Haut L'économie, une fois de plus aura raison de la stratégie, car 5 ans plus tard, Terre de Bass est de nouveau délaissée, malgré la bonne volonté du sieur DESMEURIERS qui y avait fait planter quelques cannes.

L'absence de documents antérieurs sur la population saintoise nous enlève l'espoir de connaître avec détail, les tous premiers colons des Saintes. Nous ne pouvons recueillir que des fragments de cette population à travers les autres sources de documents. L'habitant le plus ancien est, bien sûr, Isaac LEMOINE, commandant de l'expédition de 1652.

Vient ensuite le couple Jean GALON et Marguerite LEMOINE, dont l'aînée vit le jour aux Saintes avant 1662. Le Père Du Tertre nous cite le Sieur DESMURIERS, commandant des Saintes en 1666. D'autres sont retrouvés dans les registres paroissiaux des quartiers de la Guadeloupe, c'est le cas pour Anne HIACINTHE née aux Saintes en 1665 et Pierre MARTEL, habitant les Saintes en 1666.

Certains habitants figurant sur la liste de l'Espérance en 1664 mais ne se retrouvant ni sur le recensement de la Guadeloupe de la même année, ni sur celui de Marie-Galante de 1665, habitaient peut-être déjà aux Saintes puisque nous les retrouverons aux Saintes en 1671. Il s'agit de : Nicolas de BRAY, Alexis CAREL et son épouse Madeleine VAUTIER, Pierre DUFLOS, Martin MARETTE, Jacques ROULLAND et Fremin (ou Romain) VARIN. Pierre BALOT, habitant des Saintes en 1671, a été engagé comme scieur de long le 16 décembre 1660 à Dieppe. Après ses trois ans de contrat, on peut supposer qu'il s'est installé peu après sur l'archipel. Le second enfant du couple François LEMIRE et Anne HEBERT, naquit aux Saintes avant 1671. François MARCHAND et son épouse Marie VINCENT font baptiser leur fils François à La Capesterre en 1665 : habitaient-ils déjà l'archipel ? Pour les autres habitants présents en 1671, sept ont été recensés en 1664 dans divers quartiers de la Guadeloupe comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

De cet inventaire nous pouvons conclure que durant les dix premières années, il s'agissait plus d'une présence permanente que d'une colonisation, qui ne débuta réellement qu'avec l'implantation du couple de Jean GALON et Marguerite LEMOINE vers 1661/1662. En 1664, si les hypothèses émises plus haut sont exactes, nous avons deux couples mariés, dont l'un sans enfant et l'autre avec deux filles, un veuf avec un garçon et 5 célibataires, soit 13 individus. Sept ans plus tard, ils seront 54.

LE RECENSEMENT DE 1671

Le premier recensement de la Guadeloupe effectué le 1er août 1664 ne comprend pas les îles saintoises. Il faudra attendre 7 ans de plus pour avoir le premier état de la population en 1671, soit 19 ans après l'arrivée des premiers colons (5). A cette date, la population totale est de 54 habitants avec 43 blancs et 11 esclaves. Il n'y a pas un seul engagé ni un seul serviteur. La population blanche est composée de 23 hommes, 9 femmes et 11 enfants soit respectivement des proportions de 53,5%, 21% et 25,5%. Une population témoin prise dans les quartiers les plus proches, à savoir Vieux Fort et Trois-Rivières, montre des proportions d'environ 40% pour les hommes, 18% pour les femmes et 35% pour les enfants. Les célibataires sont fortement représentés, 14 sur 23, soit 60% des hommes. Dans les autres quartiers cette proportion est deux à quatre fois moins importante : 30% aux Trois-Rivières et 15% au Vieux Fort. Les couples sans enfants sont également fortement représentés : 4 sur 11 soit plus de 36% alors que cette proportion est de 6 sur 18 soit 32% au Vieux Fort et de 7 sur 26 soit 27% aux Trois-Rivières. Cette forte prédominance des célibataires et des couples sans enfants confirme l'implantation récente de cette jeune population. La population de couleur est constituée de 2 hommes, 5 femmes, 3 enfants et un mulâtre. Ils représentent à peine 21% de la population globale contre 36% au Vieux Fort et 56% aux Trois-Rivières, cette dernière paroisse ayant plus de grandes habitations que la paroisse du Vieux Fort La quasi-totalité des esclaves de l'archipel, soit 7 d'entre eux appartient à un seul habitant, le sieur Alexis CAREL.

ORIGINES DES SAINTOIS DE 1671

Sur les 32 habitants recensés, le lieu de naissance nous est connu ou est supposé pour seulement sept d'entre eux. Quatre seraient nées en Amérique : Jeanne ANGOT à La Capesterre de Guadeloupe ; Françoise ANGOT à La Capesterre ; Hélène COMPOINT à Saint Christophe ; Marguerite LEMOINE au Brésil. Trois ont une origine métropolitaine connue : Anne HEBERT de Honfleur ; Jean GALON de Provence ; Pierre BALOT est engagé à Dieppe en 1660.

Sur les 5 épouses dont nous connaissons l'origine, 4 sont créoles, c'est un phénomène qui se retrouve pendant toute la colonisation des Antilles comme l'avaient démontré Bernadette et Philippe ROSSIGNOL dans leur ouvrage sur l'ascendance de Saint John Perse.

J'entends par là le lieu où ils demeuraient avant leur arrivée aux Saintes. Nous la connaissons pour 15 d'entre eux. Onze viennent de la Guadeloupe : Vivien SAULNIER de Trois-Rivières ; Jeanne ANGOT de La Capesterre ; Françoise ANGOT de La Capesterre ; Jean DURAND de Basse-Terre ; Pierre OLIVIER de la montagne Bellevue ; Jacques FEUILLET de Trois-Rivières ; Marie LECHELLE de Vieux Fort ; Jacques RABY de la Montagne Saint Charles ; Berthe LEMY LESUEUR de la Montagne Saint Charles ; Noël COLLET de la montagne de l'Espérance ; Marguerite LEMOINE, native du Brésil.

Les quartiers d'origines les plus représentés sont ceux qui se trouvent face aux îles des Saintes. Ce sont aussi les quartiers les plus peuplés de la Basse-Terre.

Quatre viennent de Saint Christophe : Martin MARETTE ; François MARCHAND (14) ; Marie VINCENT ; Hélène COMPOINT native de Saint Christophe, installée au Vieux Fort vint aux Saintes après son mariage avec Noël COLLET.

DEVENIR DES SAINTOIS DE 1671

Sur les 26 célibataires ou couples :

- Seulement 4 auront une descendance aux Saintes : Jean GALON et son épouse Marguerite LEMOINE ; Martin MARETTE dont le fils restera aux Saintes et aura deux filles mariées au Vieux Fort ; François LEMIRE et Anne HEBERT dont la famille est toujours représentée aux Saintes ; Frémy ou Romain VARIN, marié après 1671 et qui aura une fille.

- Trois sont décédés aux Saintes sans descendance : Alexis CAREL est décédé aux Saintes sans enfant ; Noël COLLET est décédé aux Saintes sans enfant ; son épouse se remariera avec un habitant de Vieux Fort et ils iront s'installer à Saint-François de Grande-Terre où ils laisseront une nombreuse descendance ; Jacques FEUILLET est décédé aux Saintes sans enfants, son épouse est retournée dans sa famille au Vieux Fort où elle épousera Guillaume POCHON.

- Trois ont quitté les Saintes : Pierre MARTEL pour s'installer avant 1671, à La Capesterre quartier de résidence de sa belle famille ; Jacques RABY est parti avant 1686 pour retourner sur son habitation à la Montagne Saint Charles qu'il possédait déjà en 1664. Il est possible qu'il fit un séjour aux Saintes comme faisant fonction de commandant ; François VITEL avant 1681 pour s'installer à Saint-Barthélemy.

Auxquels il faut rajouter les deux épouses devenues veuves, Hélène COMPOINT et Marie LECHELLE. Pour 13 d'entre eux soit plus de 56%, leur devenir est inconnu. Parmi eux, Jean DURAND, Vivien SAULNIER et François MARCHAND étaient mariés.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'implantation de la population saintoise se fit au début des années 1660/1662. Du premier recensement de 1671 à celui qui suivra en 1682, la population globale aura doublé. Dans les 15 ans qui suivent elle va être triplée pour atteindre plus de 300 habitants en 1697. Les petites baisses de la population en 1687 et en 1698 correspondent aux périodes d'incursions des flibustiers anglais. Tous les Saintois n'étaient pas encore revenus dans l'archipel, préférant la protection de la Guadeloupe.

Nous retrouvons des traces de ces attaques dans le recensement de 1698. Les indigoteries et l'une des deux églises ont été détruites et ne sont pas encore reconstruites. L'année suivante l'île comprend deux églises et 3 des 5 indigoteries ont été rebâties. Bien que les Saintois soient 6 fois plus nombreux en cette fin de siècle qu'en 1671, la progression a été différente pour les trois populations qu'il nous faut étudier séparément.

LA POPULATION BLANCHE

Entre 1671 et 1682, le nombre d'adultes sera sensiblement le même. Le nombre d'hommes va doubler dans les quatre ans qui suivent pour rester constant durant la fin du siècle. Les femmes resteront deux fois moins nombreuses que les hommes jusqu'en 1687. A partir de cette date leur nombre va croître régulièrement pour être plus nombreuses que les hommes en 1699. Ce déficit de femmes s'explique par l'immigration surtout masculine, et il faudra attendre la première génération d'enfants nés aux Antilles pour arriver à un relatif équilibre entre les deux sexes. L'augmentation démographique des trente dernières années est consécutive à un véritable baby boom, grâce à l'installation dans l'archipel de jeunes couples qui auront 11 enfants en 1671, 4 fois plus en 1686, et 11 fois plus en 1697.

LES ESCLAVES

Représentant un Saintois sur cinq en 1671, ils seront un peu plus de un sur quatre en 1699, passant de 10 à 88. Ils resteront toujours très minoritaires dans ces îles de petites exploitations vivrières.

LA POPULATION DES GENS DE COULEUR LIBRE

Ils sont très minoritaires avec un seul individu en 1671, atteignant un habitant sur 6 en 1697 avec 49 personnes qui quittèrent l'archipel progressivement pour n'être plus que 24 en 1699. Comme pour la population blanche, les enfants sont fortement représentés étant deux fois plus nombreux que leurs aînés en 1699. A travers les registres paroissiaux, aucun élément ne nous permet de distinguer cette population du reste des Saintois.

ORIGINES DE LA POPULATION MASCULINE

Sur 58 hommes habitants aux Saintes dans le dernier quart du siècle : 13 ont une origine inconnue ; 12 sont d'origines métropolitaines sans autres précisions ; 17 ont une origine connue en France : Saumur, Nantes, Fontenay le Comte, La Rochelle, Rennes, Bordeaux, Calais, Paris, deux de Dieppe. Pour les 6 restants, nous ne connaissons que la région : Normandie, Provence, Picardie, Anjou, Bretagne et Lorraine.

Trois ont une origine hollandaise dont un d'Amsterdam, 1 vient d'Irlande et 12 sont créoles : 2 de Saint Christophe, 3 de la Guadeloupe sans lieu précis, 1 de Marie-Galante, 2 de Vieux Fort et 4 des Saintes.

Seulement 12 hommes sur 46 sont créoles, l'immigration européenne est importante et la colonisation est récente. Les créoles sont encore des enfants, ils atteindront l'âge de se marier à partir du début du siècle suivant, et leur proportion s'inversera alors. Dans les 20 premières années du XVIII^e siècle, il y a eu 50 mariés à Terre de Bass dont seulement 16 sont d'origine européenne et 24 sont des créoles, presque tous des Saintes.

ORIGINES DE LA POPULATION FEMININE

Sur les 48 saintoises : 12 ont une origine inconnue ; 3 sont européennes : Flessingue, Beaugé en Anjou et Honfleur ; 2 sont natives du Brésil ; 31 sont créoles : 11 des Saintes, 5 aux Trois-Rivières, 5 de la Guadeloupe sans lieu précis, 4 du Vieux Fort, 1 du Baillif, 1 de La Capesterne, 1 de Basse-Terre et 3 de Saint Christophe. Contrairement aux hommes, la très large majorité d'entre elles (31 sur 35) sont antillaises, deux sont brésiliennes et seulement trois sont métropolitaines.

L'économie saintoise au XVII^e siècle

Avant la colonisation de l'archipel, d'après le R.P. du Tertre, les Caraïbes cultivaient quelques jardins à coton et les habitants de la Guadeloupe venaient aux Saintes pour chasser la tortue et le tuërou (espèce de mouette). Il faudra, encore une fois, attendre le recensement de 1671, 19 ans après l'arrivée des premiers colons, pour connaître l'état de l'agriculture saintoise qui était des plus déplorables. La terre y était alors fort ingrate. Les habitants y faisaient quelques vivres tel que pois, manioc, patates et un peu de pétun. Mais ces dernières sont loin de suffire à satisfaire les besoins des colons encore peu nombreux, puisqu'ils ne sont que 54. Un essai de plantation de cannes à sucre avait été fait sur Terre de Bass mais avait échoué à cause des rats. L'élevage n'est représenté que par quelques cabris en très petite quantité. La pêche a déjà pris une place importante.

Trente ans plus tard, le Père Labat nous fait une description complètement opposée. Cette différence s'explique par la mise en valeur de la terre par une population six fois plus nombreuse et majoritairement décidée à rester dans l'île contrairement à 1671. "Les deux îles ont de bonnes terres dans les revers des mornes et dans les fonds, les sommets quoique pierreux sont couverts de bois". Les cultures sont toujours représentées par les vivres avec le manioc, les patates, les pois, par le tabac, le coton et l'indigo. Il y aura jusqu'à 5 indigoteries en 1687 et 1697, détruites l'année suivante. Trois d'entre elles seront reconstruites dès 1699. L'élevage a également beaucoup progressé avec les volailles, beaucoup de chèvres, bon nombre de cochons, quelques bêtes à cornes ; de 6 en 1682 à 13 en 1697, et 24 en 1699 plus 3 bêtes à laines.

L'année 1698, verra une chute du cheptel à 3 animaux, probablement à la suite d'une descente des Anglais. La présence de nombreux ramiers, perroquets, tourterelles, grives, oiseaux de mer, justifie la place importante de la chasse dans l'activité des Saintois.

"La pêche y est très bonne et l'on trouve dans les rochers beaucoup de coquillages, d'écrevisses de mer, de homards, de poulpes et de congres." La production locale dépassant largement les besoins des insulaires, les Saintois exportent leurs volailles, des vivres, le coton et le pétun. Cela leur permet de "vivre commodément sans être riche", d'après le Commandant de l'île. Celui-ci rajoutera que l'île est assez bien pourvue en argent.

Cette présence du numéraire dont les Antilles ont toujours plutôt manqué est liée à l'activité du port qui amène beaucoup de marins et donc l'implantation de cabarets où ces derniers devaient dépenser leur solde. Il n'est pas surprenant que le Père Labat ne rapporte pas cette présence, ces lieux de perdition étant ignorés par l'Eglise. Le pouvoir royal, lui, au contraire, les reconnaissait, et il avait nommé dès 1702 un sous fermier des droits des cabarets, receveur du Domaine pour les îles des Saintes : le sieur Georges CHEVALIER. Après lui, il y aura deux receveurs : Marc Antoine BARTHELEMY et Charles TROCARD, qui exercent, semble-t-il, en même temps.

ANNEXE B : PAGE D'ACCUEIL DU SITE DU CLUB DES PLUS BELLES BAIES DU MONDE (WWW.WORLD-BAYS.COM)

Le Club des Plus Belles Baies du Monde

LE CONCEPT DU CLUB

A l'orée du troisième millénaire, il est apparu comme une évidence de rassembler sous une même entité les plus beaux sites littoraux de la planète et tout particulièrement ; les baies qui constituent un trait d'union symbolique entre l'océan et le continent. La baie de par sa configuration en arc de cercle schématisé à elle seule la confrontation de ces deux univers.

Cette limite subtile favorise les confrontations et les échanges naturels plus fortement que partout ailleurs.

En effet la baie, souvent accompagnée d'îlots et d'îles eux mêmes chargés de valeur mythique, a su développer au cours de son histoire une géographie, une physiologie, une hydrologie et une biologie tout à fait riche en particulier pour la faune et la flore. Dans nos sociétés de plus en plus bouleversées, au rythme toujours accéléré, l'homme a besoin de se ressourcer, il recherche donc inconsciemment les manifestations tangibles de ce qui constitue pour lui des valeurs fondamentales et quoi de plus fort que ce spectacle de la mer "matricienne" source de vie, cette mer qui est la "mère" de nos origines, la contempler reste le meilleur moyen pour comprendre la valeur et la fragilité de la vie. Simplement ce spectacle ne doit pas être terni et l'environnement ne doit pas être marqué par des stigmates d'un monde moderne mal maîtrisé. D'où l'ambiguïté que constitue les baies qui attirent comme un aimant les humains et qui refusent en même temps un envahissement permanent.

Comment concilier alors l'attraction et la mise en valeur de ces sites fragiles sachant qu'une trop grande fréquentation ou un aménagement touristique mal maîtrisé conduira à terme à une déstructuration du lieu et par conséquent une déshérence de la part du public.

L'intérêt des baies en matière de réflexion sur l'environnement, sur la psychologie, sur l'activité touristique et sur la complémentarité avec le développement économique local est évident, encore fallait-il le mettre en exergue et, c'est tout l'objet de ce club de réflexion du club des plus belles baies du monde, qui a pour but de contribuer par la réflexion et les échanges à faire en sorte que ces sites exceptionnels le soient encore dans les années à venir. Grâce à ce lieu d'échange, et à des réalisations probantes, les membres du club des plus belles baies du monde doit devenir les références internationales pour un aménagement intelligent de l'espace côtier.



Président:
Jérôme BIGNON

LA CRÉATION DU CLUB

Ce concept, qui paraît évident, de rassembler les plus beaux sites littoraux de la planète au sein d'un club d'échange, d'actions et de réflexion est né de la rencontre avec un vannetais. Jean Mancat était un personnage singulier qui avait pour habitude de se déguiser en Astérix pour amuser ses contemporains. Cependant c'était tout à la fois un "amoureux" inconditionnel du Golfe du Morbihan doublé d'un grand amateur de voyages. Lors de ses pérégrinations, ce dernier ne manquait jamais de comparer les sites visités et "son" Golfe du Morbihan. Un jour face à la baie de Rio, il s'exclame : "C'est beau mais ça ne vaut pas le Golfe du Morbihan !", ce qui entraîna une grande suspicion de la part de ses interlocuteurs. Cependant un marin vint à son secours et abonda dans son sens en lui disant qu'il existait un autre site de par le monde encore plus beau que celui-ci et de citer la baie d'Ha Long. Aussitôt notre ami Mancat se rendit au Vietnam pour vérifier les dires de ce marin et s'extasia devant la beauté du site. A son retour à Vannes, il vint nous voir et nous suggéra de créer un jumelage entre ce qu'il considérait comme les deux plus belles baies du monde : la baie d'Ha Long et le Golfe du Morbihan. Mais pour nous c'était sans compter sur la lagune de Venise, "fille" de Vannes et des Vénètes qui constitue également un site d'une beauté exceptionnelle et d'une dimension universelle. Il eut été dommage de ne pouvoir l'y associer.

D'où l'idée, plutôt que de créer un jumelage dont on sait que le mariage a souvent lieu avant les fiançailles et que la volonté de rapprochement ne résiste pas à l'usure du temps, de poser les bases d'un réseau international. L'office de tourisme du Pays de Vannes travaillant déjà sur des actions en réseau et considérant qu'il s'agit du moyen le plus efficace pour "construire" quelque chose à plusieurs opta pour ce principe. Ainsi un courrier fut-il adressé aux responsables des sites recensés comme faisant partie des plus beaux de la planète. A la vue de l'intérêt suscité par ce projet, une première réunion pour poser les bases de la future association s'est tenue le mardi 12 novembre 1996 à Londres. Les présents ou les excusés étant particulièrement nombreux et motivés, il a donc été décidé de créer ce club et de réunir l'assemblée générale constitutive le 10 mars 1997 à Berlin. Lors de cette réunion, les statuts type association loi 1901 de droit français ont été approuvés et un bureau a été élu pour trois ans jusqu'à la fin de l'an 2000. Le club était né.

ANNEXE C : FAUNE PRESCRITE DANS LA VEGETALISATION DES SITES

<p>HIBISCUS</p> 	<p>IXORA</p> 
<p>FLAMBOYANT</p> 	<p>ANTHURIUM</p> 
<p>HERBE PAPILLON</p>	<p>RESEDA</p>
<p>ROSE DE PORCELAINE</p> 	<p>LIS A L'HUILE</p>
<p>BELLE DE NUIT</p>	<p>BOIS PATATE</p>

ANNEXE D : DOCUP AXE G, MESURE 5, SOUS MESURE 1

Axe	Environnement naturel et cadre de vie	G
Mesure	Centres urbains et patrimoine culturel	5
Sous mesure	Embellir les paysages urbains	1
Domaine d'intervention	35	
Objet	Mettre en valeur les paysages urbains pour revitaliser l'animation des villes et permettre leur ouverture vers un tourisme à vocation culturelle en même temps qu'elles assurent mieux leur fonction de rencontres sociales.	
Dépenses éligibles	Les investissements prévus concerteront l'aménagement paysager, le traitement des façades et des espaces publics, l'enfouissement de réseaux, le mobilier urbain. Une priorité sera accordée aux édifices et quartiers anciens non classés et particulièrement menacés. Leur réhabilitation sera suivie de programmes d'animation plus particulièrement liés aux commémorations d'évènements historiques sensibles.	
Calcul de la subvention	Taux d'aides publiques limité à 80%, dont au maximum 30% de FEDER, pour les travaux à maîtrise d'ouvrage publique Taux d'aides publiques limité à 75%, dont au maximum 30% de FEDER, pour les travaux à maîtrise d'ouvrage privée	
Guichets	Direction régionale de l'environnement (DIREN) 0590993560	
Service rapporteur	Région, Direction de l'environnement, de la recherche, des technologies innovantes et du tourisme Hôtel de la région, Petit Paris, 97100 BASSE TERRE 0590804026	

ANNEXE E : DOCUP AXE G, MESURE 5, SOUS MESURE 2

Axe	Environnement naturel et cadre de vie	G
Mesure	Centres urbains et patrimoine culturel	5
Sous mesure	Embellir les paysages urbains	2
Domaine d'intervention		35
Objet	<p>Préserver et enrichir l'identité et les cultures de la Guadeloupe, recenser et mettre en valeur le patrimoine culturel, afin d'en favoriser sa transmission et sa restitution au plus large public.</p> <p>A cette fin, les interventions porteront sur l'inventaire, la sauvegarde, la conservation, l'enrichissement et la valorisation du patrimoine de la Guadeloupe, la réutilisation de sites et monuments à valeur patrimoniale, la mise en réseaux de sites sous forme de circuits thématiques</p>	
Calcul de la subvention	Taux d'aides publiques limité à 80%, dont au maximum 30% de FEDER	
Guichets	Département, service du développement culturel et des musées 0590997758	
Service rapporteur	<p>Département, service du développement culturel et des musées</p> <p>Hôtel du département, Boulevard du gouverneur Félix Eboué 97109 BASSE TERRE 0590997758</p>	

BIBLIOGRAPHIE

Plan municipal d'environnement de Terre de Haut des Saintes (Guadeloupe) et proposition de charte avec l'Etat, Nicole Aussedat, juin 1995

Fleurs des Antilles, Jeanne Huchet, édition A la découverte des..., 2006

Bonjour Les Saintes, guide touristique et pratique des Saintes, édition du pélican

Les Saintes, Didier Poux, collection As de Cœur, édition Grand Sud, 1993

Programme de la fête patronale de Terre de Haut, édition annuelle

Magazines

Paysage actualités, mars 2004 : Des aires de jeux attrayantes et sécurisées, Carinne Lenfant

Destination Guadeloupe, trimestriel 2005, n°20 : Les Saintes d'hier à aujourd'hui

Webographie

www.insee.fr

www.terredeshaut-lessaintes.com

www.omtlessaintes.fr

www.world-bays.com

www.techni-contact.com/

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION.....	4
PREMIERE PARTIE: DIAGNOSTIC D'UN TERRITOIRE DOUBLEMENT INSULAIRE....	5

1. A la rencontre de Terre de Haut : présentation géographique et patrimoniale.	6
1. Une situation géographique particulière.....	6
2. Patrimoine naturel et culturel riche.....	8
1. Patrimoine maritime	
2. Des traces, randonnées dominant les eaux	
3. Site historique	
3. Bâti.....	11
2. L'esprit de l'île à travers sa population.....	13
1. Dynamisme de la population.....	13
2. Les métiers de la mer : fruit de quelques artisans.....	14
1. Une pêche en recul	
2. La construction navale reconnue	
3. Un tourisme journalier de masse.....	16
3. Des modes de vie et de déplacement spécifiques.....	17
1. Liens avec les îles environnantes.....	17
2. Modes de déplacement sur l'île.....	18
1. Les piétons	
2. Les deux roues	
3. Les voitures et mini bus	
Première synthèse partielle.....	20
DEUXIEME PARTIE : COMMUNIQUER L'IMAGE DE L'ILE, REVALORISER LE BOURG...	21

1. Intérêts et enjeux du réaménagement du bourg.....	22
2. Les axes routiers.....	24
1. Analyse de la circulation actuelle.....	24
1. Plan de la circulation	
2. Une voirie minimalisté	
3. Observation de la circulation	
4. Les dysfonctionnements	
2. Les solutions apportées dans le temps.....	27
3. Quelques propositions pour améliorer la circulation.....	29
1. Routes recalibrées, circulation revue	
2. Troquer les véhicules thermiques pour des véhicules électriques	
3. Les lieux d'échange.....	30
1. L'office du tourisme pour l'accueil des visiteurs.....	30
2. Reconsidérer les places.....	31
1. La place du Gouverneur du Lion ou place de l'embarcadère	
2. L'église et son environnement	
3. La place de la mairie	
4. La place Hazier du Buisson : un carrefour	
5. Le bâti traditionnel	
Deuxième synthèse partielle.....	36
PARTIE 3 : UN PROJET DE VIE, MISE EN ŒUVRE.....	37
I.Le projet d'aménagement.....	38
1. Le sens de circulation revu.....	38

2. Le recalibrage des voiries.....	40
1. La rue Benoît Cassin	
2. La rue Emmanuel Laurent	
3. Les portions de routes encadrant la place Hazier Dubuisson	
4. « Escaliers à Marigot »	
3. Les parkings.....	43
4. Les véhicules électriques.....	43
5. Place Hazier Dubuisson, place de la mairie.....	44
6. Gare routière ouverte sur la place du Gouverneur du Lion.....	46
7. Sauvegarde de l'architecture traditionnelle.....	48
II. Budget prévisionnel.....	49
1. Détail des travaux.....	49
B. Budget prévisionnel.....	49
III.Créabilité publique.....	50
1. Financement.....	50
1. Autofinancement	
2. Subventions	
2. Phasage.....	51
CONCLUSION.....	52
ANNEXES.....	53
Annexe A : Extrait du site de la mairie de Terre de Haut sur le patrimoine culturel de l'île (www.terredeshaut-lessaintes.com)	
Annexe B: Page d'accueil du site du club des plus belles baies du monde (www.world-bays.com)	
Annexe C : Faune prescrite dans la végétalisation des sites	
Annexe D : DOCUP axe G, mesure 5, sous mesure 1	

Annexe E : DOCUP axe G, mesure 5, sous mesure 2

BIBLIOGRAPHIE.....	66
TABLE DES MATIERES.....	69
INDEX DES ILLUSTRATIONS.....	70
INDEX DES DIAGRAMMES.....	71

INDEX ILLUSTRATIONS

N°	Nature	Titre	Source
1	Plan	Situation géographique de Terre de Haut dans le monde	Auteur
2	Photo	Baie de Terre de Haut, vue de la chapelle	Auteur
3	Carte postale	En noir et blanc, plage du Fond du Curé	Antonlontan – Antilles.com
4	4 photos	Plages du Pain de Sucre, de l'Anse Figuier	Office du tourisme
5	3 photos	Vue du Fort Napoléon, Trace des Crêtes, iguane	Office du tourisme
6	2 photos	Fort Napoléon : vue du jardin et vue aérienne	Office du tourisme
7	Photo	Maison traditionnelle réhabilitée, bourg	Auteur
8	Photo	Canot traditionnel, départ d'une régate	Auteur
9	Photo	Vue du débarcadère, navettes maritimes	Auteur
10	Photo	Stationnement scooters face à l'église	Auteur
11	Photo	Un mini bus en attente de l'arrivée des bateaux	Auteur
12	Plan	Services publics et privés situés dans le bourg	Auteur
13	Plan	Circulation actuelle	Auteur
14	Photo	Une chaussée pour piétons et véhicules en circulation ou en stationnement, rue benoît Cassin	Auteur
15	Photo	Route piétonne avant l'arrivée du bateau	Auteur
16	Photo	L'office du tourisme, route du Cimetière, cachée derrière la mairie	Auteur
17	Photo	Place du Gouverneur du Lion, vue du phare	Auteur
18	Photo	Place du Gouverneur du Lion, vue sur la mer	Auteur
19	Photo	L'église de Terre de Haut	Auteur
20	Plan masse et photos	Mairie	Auteur
21	Plan masse et photos	Place Hazier Dubuisson	Auteur
22	3 photos	Maisons traditionnelles	Auteur
23	Plan	Projet de circulation dans le bourg	Auteur
24	Croquis	Projet de semi piétonisation de la rue Benoît Cassin	MAISONNEUVE Michaël
25	2 photos	« Escaliers à Marigot »	Auteur
26	Plan	Réaménagement de la périphérie de la mairie : place Hazier Dubuisson, devanture mairie	Auteur
27	Plan	Aménagement de la gare routière	Auteur
28	3 photos	Mobilier urbain	Techni-contact

INDEX DIAGRAMMES

Diagramme 1 : ensemble des logements par type entre 1990 et 2005

Diagramme 2 : Courbe de l'évolution de la population saintoise de 1911 à 2005

Diagramme 3 : évolution démographique de Terre de Haut entre 1961 et 1999

Diagramme 4 : Nombre moyen de véhicules traversant le bourg à l'heure en semaine

Diagramme 5 : Nombre moyen de véhicules traversant le bourg à l'heure en week end

Diagramme 6 : Budget prévisionnel